



**Mémoire Présentée
par MEDEDJI, Damien
Dieudonné N .**

**UNIVERSITE NATIONALE
DU BENIN
FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES
ECONOMIQUES ET
POLITIQUES (FASJEP)**

**La dynamique de la pauvreté urbaine
au Bénin : une approche par la
dominance stochastique**

2007

16 MARS 2007

03.02.05

MED

13286

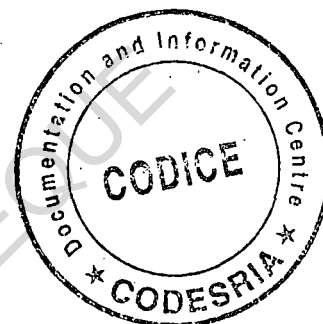
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET
POLITIQUES
(FASJEP)

MEMOIRE DE MAITRISE



OPTION : SCIENCES ECONOMIQUES
FILIERE: ECONOMIE

THEME:

La dynamique de la pauvreté urbaine au Bénin :
une approche par la dominance stochastique

Réalisé et soutenu par :

EDJI Damien Dieudonné N.

Sous la direction de

AKPO Pasteur

*Professeur Assistant en Economie
Habilité à diriger les travaux de
recherche*

03.02.05
MED
13286

**LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE ; CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A
LEURS AUTEURS.**

DEDICACE

- *A mon feu père dont la lumière éclaira très tôt mes pas ;*
- *A ma maman, mes frères et sœurs, pour que ce travail constitue le fruit d'une espérance commune ;*
- *A mon premier lecteur, Mlle Louise M. MITCHODIGNI.*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement :

- *Mr E. J. Pasteur AKPO, Habileté à diriger les recherches, Professeur Assistant à l'Université Nationale du Bénin, qui en dépit de ses multiples occupations à accepter de diriger ce mémoire ;*
- *Les professeurs qui sont intervenus dans le cadre de notre formation ;*
- *Mr Jean-Claude KEKE, pour ses conseils et son assistance ;*
- *Mlle Evelyne GNAHOUI, pour son assistance ;*
- *Mlle Adrienne ZEPKA, pour son assistance ;*
- *Le CODESRIA, pour son assistance financière ;*
- *Tous les honorables membres de Jury qui ont bien voulu accepter de juger ce modeste travail.*

LISTE DES ABBREVIATIONS

BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAPE	: Cellule d'Analyse de Politique Economique
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CPG	: Cumulative Poverty Gap
DAD	: Distributive Analysis
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DRSP	: Document Stratégique de Réduction de la pauvreté
DSA	: Dimension Sociale du Développement.
ECVR	: Enquête sur les Conditions de Vie en Milieu Rural
ELAM	: Enquête Légère Auprès des Ménages Urbains
FCFA	: Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
FMI	: Fonds Monétaire International
FGT	: Foster, Greer et Thorbecke
INSAE	: Institut National de la Statistique de l'Analyse Economique
MIMAP	: Micro Impacts of Macroeconomic Policies and Adjustment.
MDR	: Ministère du Développement Rural
PAE	: Plan d'Action Environnement
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissement Public
PNUD	: Programme des Nations pour le Développement
PPTE	: Petits Pays Très Endettés
PVD	: Pays en Voie de Développement
SPA	: Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPNA	: Seuil de pauvreté Non Alimentaire
SPG	: Seuil de Pauvreté Global
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TPU	: Taxe Professionnelle Unique
TFU	: Taxe Foncière Unique
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Titre des tableaux

- Tableau 1 :** Différences et test de comparaison entre les indices FGT ($\alpha = 0$), Milieu urbain : Elam 9 – Elam 6
- Tableau 2 :** Différences et test de comparaison entre les indices FGT ($\alpha = 1$), Milieu urbain : Elam 9 – Elam 6
- Tableau 3 :** Différences et test de comparaison entre les indices FGT ($\alpha = 2$) Milieu urbain : Elam 9 – Elam 6
- Tableau 4 :** Evolution de l'indice de pauvreté selon pour les différentes zones de résidence pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)
- Tableau 5 :** Evolution de la pauvreté selon pour les différentes zones de résidence pour la période 1999 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)
- Tableau 6 :** Contribution des différentes zones urbaines à la pauvreté nationale (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)
- Tableau 7 :** Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)
- Tableau 8 :** Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage pour la période 1999 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)
- Tableau 9 :** Contribution des ménages selon le sexe du chef à la pauvreté nationale variable = consommation par équivalent adulte ; poids = taille du ménage)
- Tableau 10 :** Evolution de la pauvreté selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte ; poids = taille du ménage).
- Tableau 11 :** Evolution de la pauvreté selon la catégorie socio- professionnelle du chef de ménage pour l'année 1999 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

LISTE DES FIGURES

Titre des figures

- Figure 1 :** Courbes d'incidence de la pauvreté en milieu urbain et selon les zones de résidence.....
- Figure 2 :** Courbes de déficit de pauvreté dans les autres villes urbaines au Bénin
- Figure 3 :** Courbes d'incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage en milieu urbain Bénin : 1996 et 1999
- Figure 4 :** Courbes d'incidence de pauvreté selon les catégories socio-professionnelles dans les villes urbaines au Bénin : 1996 et 1999

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté est une préoccupation majeure des responsables de la politique économique. Ainsi, le Bénin à l'instar de certains pays africains, s'est engagé dans un processus d'élaboration de stratégie de lutte contre la pauvreté et de Rédaction du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP). Dans ce contexte, la mise en oeuvre de politiques visant à éradiquer ce fléau implique des choix entre les états sociaux liés au bien-être des individus et des ménages et, par conséquent, la possibilité d'opérer un classement entre ces derniers.

Une action rigoureuse contre la pauvreté exige donc, d'une part, l'identification des pauvres parmi la population totale et, d'autre part, la construction d'un indice de pauvreté.

En réalité, malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies quant aux modes d'appréhension de ces deux dimensions méthodologiques, la distinction analytique entre les questions d'identification, de détermination d'une ligne de pauvreté, d'agrégation (Sen,1976) et de dérivation d'un indice de pauvreté demeure encore nettement affirmée. Or, comme le souligne Foster et Shorrocks (1988a, 1988b), le fait de considérer séparément la génération d'indices de pauvreté, la question implicite de l'ordre des distributions en termes de pauvreté et l'élaboration des seuils de pauvreté peut se heurter à des difficultés pratiques, notamment lorsque l'on souhaite préciser quelle est, parmi deux distributions, celle qui exhibe le plus de pauvreté¹. En effet, du point de vue des comparaisons de pauvreté, l'ambiguïté réside dans la possibilité de classements contradictoires des états sociaux pour différentes lignes de pauvreté. Toutefois, cette difficulté peut être surmontée si les comparaisons de pauvreté sont fondées sur une variété de lignes de pauvreté. Ainsi, il sera possible de conclure qu'une distribution englobe, sans ambiguïté, moins de pauvres qu'une autre si le classement obtenu pour une ligne de pauvreté n'est pas inversé en prenant en compte tout autre seuil admissible. Dans le cas contraire, les comparaisons de pauvreté demeurent ambiguës.

Par conséquent, malgré les efforts pouvant être réalisés quant à l'élaboration des lignes de pauvreté, il demeure utile de préciser les circonstances sous lesquelles deux distributions de revenus peuvent être ordonnées avec certitude en terme de pauvreté, de bien-être et d'inégalité, et de spécifier la relation qui prévaut entre les classements inhérents à plusieurs indices de pauvreté. En d'autres termes, la robustesse des comparaisons de pauvreté, tout comme d'inégalité et de bien-être exige des jugements fondés sur des classements exempts d'ambiguïté pour des classes générales d'indices et une plage de variation des seuils de pauvreté. La

1 Foster, Shorrocks (1988a, 1988b)

dominance stochastique, pour différents ordres, permet d'inférer, pour une large classe d'indice, si la pauvreté, le bien-être et l'inégalité sont plus ou moins élevés dans une distribution que dans une autre.

Le présent travail s'inscrit dans ce contexte. En s'appuyant sur les informations de deux enquêtes nationales auprès des ménages, réalisées en milieu urbain au Bénin en 1996 et 1999, il propose un test de dominance stochastique permettant d'appréhender la dynamique de la pauvreté urbaine au Bénin.

A cet effet, le premier chapitre, présente le cadre théorique et méthodologique de notre étude, le second est consacré à la présentation et à l'analyse des résultats.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

De nombreuses études ont été consacrées à la lutte contre la pauvreté, dans le monde en général et particulièrement dans les pays en voie de développement qui sont les plus touchés par le phénomène. La plupart de ces études portent sur les profils de pauvreté qui sont non seulement statiques mais surtout manquent de rigueur quant à l'appréhension des couches les pauvres et vulnérables de la population.

Ce chapitre passe en revue les différents concepts de pauvreté et les approches de calcul utilisées pour son appréciation. Il traite dans sa première section du contexte de l'étude et le problème de recherche et présente dans sa seconde section, la revue de la littérature et la méthodologie de l'étude.

Section 1 : Contexte de l'étude

Cette section traite d'abord un aperçu général de la situation socio-économique du Bénin, avant de mettre en exergue le problème de recherche, les objectifs et les hypothèses

Paragraphe 1 : Cadre de l'étude

Après avoir connu une crise économique et financière sans précédent au cours de la décennie 80, l'économie Béninoise a depuis 1990 renoué avec des rythmes de croissance positifs sauf pour l'année 1991. Ce changement est intervenu suite à la mise en place des programmes d'ajustement structurel (PAS) dont l'objectif principal est l'élimination des déséquilibres macro-économiques et la restructuration de l'économie dans le but d'accroître la compétitivité externe et de favoriser une croissance soutenable à long terme en vue de lutter contre la pauvreté. Quelques soient leurs différences, les PAS ont toujours été concentrés sur :

- la réforme du secteur public et des finances publiques,
- la réduction des déséquilibres budgétaires et de la balance des paiements,
- la réforme du secteur bancaire,
- la limitation de la flambée des prix,
- la relance du secteur privé.

En moyenne le taux annuel est de 4,83% en terme réel. Cette croissance a été soutenue en raison d'un contexte macro-économique favorable. En effet, il est noté une certaine stabilité du taux de croissance qui varie très peu dans la sous-période.

1990-99. Le retour de la confiance du fait des changements politiques intervenus depuis la Conférence Nationale a donné une impulsion à l'appareil de production. Les bonnes conditions climatiques qui sont à la base des meilleures récoltes agricoles, la reprise des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire du fait du désengagement progressif de l'Etat, les mutations socio-politiques amorcées, l'évolution de l'environnement politique et économique immédiat de certains pays de la sous région sont autant de faits qui expliquent la bonne santé économique de cette sous-période 1990-1999.

Le changement de parité du franc CFA par rapport au franc français a contribué aussi à l'obtention de ces résultats globalement satisfaisants. En 1997, le PIB réel s'est accru de 5,7% et l'inflation a été ramenée à 3%. Par ailleurs l'épargne nationale a atteint 14,4% du PIB et le taux d'investissement s'est situé à 19,8%. On a noté une reprise des recrutements (politique de recrutement direct et système de pré-insertion) dans la fonction publique.

Les différents secteurs d'activité ont contribué différemment à la croissance de l'économie béninoise. Le secteur primaire a relevé la tête et sa part au PIB est passée de 0,7 en 1995 à 2% en 1999. Cette importance de la contribution du secteur primaire à la croissance économique est due à l'essor de la filière coton qui a bénéficié jusqu'à une période récente d'une organisation rationnelle. Il convient aussi de préciser que la part du secteur primaire dans le PIB est restée supérieure à 2% entre 1995 et 1998. Le secteur secondaire est demeuré embryonnaire et sa contribution à la richesse nationale est restée quasi stable (0,5% en 1999 contre 0,4% en 1995). De son côté, le secteur tertiaire n'a guère perdu son dynamisme et sa contribution importante à la formation du PIB. Cette contribution s'est maintenue à 2,6%, en baisse il est vrai par rapport à l'année 95 où il a pris son essor avec le chiffre record de 3,5%.

Au niveau de la consommation des ménages, le Bénin a enregistré depuis les années 95 une évolution des dépenses de consommation finale des ménages. En moyenne le taux de croissance de ces dépenses est de 5%. En 1999, ce taux est estimé à 5,3%.

En dépit du contexte global assez favorable, le marché du travail se trouve soumis à de fortes pressions. L'évolution du chômage est un des révélateurs des ajustements sur le marché. En milieu urbain, il apparaît que les taux de sous-emploi stricto sensu et le taux de sous-emploi global² sont relativement élevés (34,4% en

2 Le taux de sous-emploi stricto-sensu, c'est-à-dire le nombre des actifs de 8 ans et plus ayant déclaré travailler pour un salaire mensuel de moins de 20000 FCFA rapporté au nombre total d'actifs ; Le taux de sous-emploi global, c'est-à-dire la somme du taux de sous-emploi stricto-sensu et du taux de chômage réel.

moyenne pour l'un et 34,7% pour l'autre). Ce qui signifie que plus d'un actif sur trois a travaillé pour un salaire mensuel de moins de 20 000 FCFA . Toutefois, le taux de chômage déclaré et réel (1,45 et 0,46 %) sont faibles dans toutes les villes. Il convient de noter, qu'en moyenne, on compte 2 actifs par ménage en milieu urbain (Elam, 1999) alors que la taille moyenne des ménages est de 4,8 pour l'ensemble des villes, 6,1 pour les ménages pauvres et 4,1 pour les ménages non-pauvres.

Par rapport à 1996, le taux de sous-emploi stricto-sensu ou global a augmenté en moyenne dans les quatre grandes villes (Abomey-Bohicon, Cotonou, Parakou, Porto-Novo). Du point de vue de la catégorie socio-économique, le taux de sous-emploi global s'est accru plus vite dans les ménages pauvres d'Abomey-Bohicon (le taux de croissance est de 30,2% chez les pauvres contre 10,2% chez les non-pauvres) et moins vite à Parakou et Cotonou (le taux de croissance varie entre 38% et 44% chez les pauvres et entre 81% et 114% chez les ménages non-pauvres). A Porto-Novo, la faible croissance (1,4%) du taux de sous-emploi global est liée à la forte baisse de 24% de ce taux dans les ménages pauvres. Le taux de sous-emploi stricto-sensu a suivi la même évolution dans toutes villes.

Par ailleurs, les dysfonctionnements liés un excès de diplômés de l'enseignement supérieur avec simultanément un manque de techniciens spécialisés en raison notamment de l'inadéquation de l'enseignement et du marché du travail accentuent la vulnérabilité du marché du travail urbain. Les formes d'emploi précaire (pré-insertion), et donc la vulnérabilité des travailleurs, se développent alors que l'emploi protégé a tendance à diminuer. Ainsi, en 1999, les actifs du milieu urbain sont en majorité des indépendants (47,7%) ou des aides familiaux (31,1%). Les salariés ne représentent qu'une proportion de près de 20% et les chômeurs déclarés sont négligeables. En 1996, les salariés représentaient une proportion de 25%, les exploitants indépendants (34,4%) des actifs (Elam, 1996).

La relative flexibilité du marché du travail a certes contribué à la limitation de l'impact néfaste des mesures d'ajustement, mais elle n'a pas permis de réduire ou même de stabiliser le niveau de chômage. Cette tendance qui découle plus du caractère structurel du marché du travail, présente de nombreuses conséquences sur la situation sociale du Bénin.

Paragraphe 2 : Problème, Objectifs et hypothèses de l'étude

A - Problème

La décennie 80 a été marquée au Bénin par une crise économique et financière sans précédent du fait des politiques expansionnistes mises en œuvre et de l'endettement extérieur. La crise de l'endettement a provoqué un ralentissement de la croissance économique, une érosion de la compétitivité qui est plus prononcée en termes d'exportation, une chute des taux d'investissement et une baisse du taux de croissance.

Pour faire face à cette situation, le Bénin a eu recours aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). L'objectif principal de ces programmes est l'élimination des déséquilibres macro-économiques et la restructuration de l'économie dans le but d'accroître la compétitivité externe et de favoriser une croissance soutenable à long terme en vue de lutter contre la pauvreté. Le point culminant de ces politiques fiscales et monétaires d'ajustement macro-économiques a certainement été la dévaluation du franc FCFA dans tous les pays africains de la Zone Franc notamment. Ces différentes mesures de politique ont eu des effets structurels majeurs et des impacts négatifs, au moins à court terme, sur certaines couches de la population, notamment les plus démunies et/ou vulnérables (Worldbank, 1991).

Ces effets pervers ont soulevé de vives critiques à l'encontre des programmes du FMI et de la Banque Mondiale (David E. Sahn et al, 1996). Elles ont porté sur la détérioration des conditions de vie des ménages et donc l'accentuation de la pauvreté et de l'inégalité entre les ménages.

Face à cette situation qui s'est généralisée dans la plupart des pays ayant mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel, des efforts pour parvenir à une meilleure connaissance de ces phénomènes, notamment la pauvreté dans le temps et l'espace, selon leurs différentes catégories socio-économiques et démographiques d'une part, à une meilleure compréhension des mécanismes de transmission des politiques macro-économiques sur les agents micro-économiques, d'autre part, ont été engagés à travers des études plus fines devant déboucher sur la formulation de mesure de politique visant à atténuer ce phénomène.

La connaissance et l'appréciation de la pauvreté sont utiles pour les décideurs béninois qui doivent tout mettre en œuvre pour rompre avec l'enchaînement des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel et la dégradation continue du niveau de vie moyen des populations.

Si on reconnaît aujourd'hui que ces efforts de recherche ont contribué à mieux comprendre ces phénomènes, il convient toutefois de noter que l'appréciation des

effets des mesures de politique économique sur la pauvreté, notamment, repose encore sur des concepts pluriels et des indicateurs dont la détermination pose, de nos jours, plusieurs problèmes théoriques et pratiques. Ces problèmes sont relatifs à l'identification d'une mesure appropriée du niveau de vie (indice de bien-être) qui permet de classer sur une même échelle tous les individus de la population, à l'identification d'un seuil de pauvreté qui sépare les pauvres des non pauvres et enfin à l'identification d'un ou des indices de pauvreté permettant d'appréhender les différentes dimensions de pauvreté à partir des données habituellement disponibles dans les enquêtes auprès des ménages.

De tous ces facteurs qui concourent à appréhender les différentes dimensions de pauvreté, l'identification d'un seuil de pauvreté permettant de calculer des indicateurs objectifs semble faire l'objet de polémiques et reste, ainsi, une préoccupation de taille. Une mauvaise spécification de ce dernier peut entraîner une surestimation ou une sous-estimation des indices de pauvreté.

Une telle situation, couplée avec le besoin ardent d'avoir une vue sur l'évolution du phénomène de la pauvreté, amène à se poser un certain nombre de questions à savoir:

- Comment rendre l'appréciation de la pauvreté indépendante du seuil de pauvreté ?
- Comment évolue la pauvreté dans le temps à travers les différentes catégories socio-économiques ou démographiques ?

B- Objectifs et hypothèses de recherche.

L'objectif général de l'étude est d'analyser la dynamique de la pauvreté au niveau des différents groupes socio-économiques et démographiques en milieu urbain au Bénin. De façon spécifique il s'agira de:

- Apprécier la dynamique de la pauvreté urbaine au Bénin entre 1996 et 1999;
- Analyser la dynamique de la pauvreté en milieu urbain au Bénin selon la structure des ménages entre 1996 et 1999;

Pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, nous formulerons les deux hypothèses suivantes :

- H1 : La pauvreté s'est accentuée en milieu urbain au Bénin entre 1996 et 1999.
- H2 : La pauvreté s'est accentuée au niveau des différentes catégories de ménage considérées entre 1996 et 1999.

Section 2 : Revue de la littérature et méthodologie de l'étude

Cette section examine les différentes études sur la pauvreté au Bénin puis, présente la méthodologie adoptée. Bien avant, la clarification de quelques concepts de base de pauvreté paraît nécessaire.

Paragraphe 1: Revue de littérature

Depuis fort longtemps, les économistes se sont préoccupés de l'existence de la pauvreté et des stratégies pour la combattre. Leurs préoccupations, auxquelles se sont jointes celles des institutions internationales, ont pris de l'ampleur au cours des années 1980, dans le monde, particulièrement dans les pays en développement. Ce point présente successivement le concept de pauvreté et les différentes études réalisées au Bénin dans ce cadre.

A- Concepts de pauvreté

De façon formelle, le concept de pauvreté se définit par l'identification formelle d'un espace d'équité uni ou multi-dimensionnel et par la spécification d'un niveau critique pour chaque dimension identifiée. L'espace qui en résulte constitue alors l'espace de pauvreté. Dans cette perspective, l'analyse de la pauvreté s'est progressivement complexifiée à mesure que de nouveaux « espaces de pauvreté » étaient pris en compte. D'une approche purement physiologique, on est passé par étapes à une appréhension plus globale qui tient compte du fait que les besoins individuels et l'intégration à la société ne dépendent pas uniquement d'un niveau de consommation alimentaire assurant la survie biologique.

Dans cette lancée, la littérature sur le concept de la pauvreté est devenue extrêmement abondante et caractérisée par un niveau d'ambiguïté très élevé dans son rapport avec la théorie économique. Elle fournit plusieurs façons de définir la pauvreté qui conduisent, évidemment à différentes mesures de la pauvreté.

Selon Ravallion (1994), on retrouve deux principales approches en matière d'analyse ou de mesure de la pauvreté: l'approche « utilitariste » et l'approche « non-utilitariste ». Elles diffèrent quant au rôle accordé à la perception individuelle dans la définition et la mesure du bien-être. Toutefois, elles impliquent toutes le fait qu'une certaine « chose » à définir n'atteigne pas un niveau considéré comme raisonnable.

A-1 L'approche « utilitariste ».

Elle trouve son essence dans la théorie micro-économique classique. Le concept de pauvreté est incorporé dans le cadre de la théorie du consommateur. Les individus sont présumés rationnels et sont supposés être les meilleurs juges de leur sort et des activités qui maximisent leur utilité et par conséquent leur bien-être. La chose

manquante ici est donc le bien-être économique. Dans ce cas de figure, il y a pauvreté, lorsque dans une société donnée, une ou plusieurs personnes n'ont pas atteint un niveau de bien-être considéré comme un minimum raisonnable compte tenu du niveau de vie dans cette société (Ravallion, 1994). Selon cet auteur, on procède à des comparaisons de bien-être qui découlent de l'utilité des individus et de leurs préférences.

L'utilité est ici perçue comme un état mental, tel que le bonheur, le plaisir ou la satisfaction du désir procuré à une personne par la consommation de biens et de services. Le niveau de revenu ou de consommation constitue alors un indicateur cardinal de l'utilité indirecte des agents : tout accroissement de ces variables augmente le bien-être.

L'espace de l'équité considéré ici est celui des utilités marginales (espace des ressources) et la dimension de la pauvreté est le revenu. La pauvreté est alors définie comme un niveau de revenu socialement inacceptable et les politiques de réduction de la pauvreté chercheront surtout à accroître la productivité des pauvres. En conséquence, l'approche utilitariste est associée à ce qui est dénommé « approche monétaire de la pauvreté ».

En pratique cependant, le bien-être économique des individus n'est pas observable, En effet, pour être opérationnelle, l'approche utilitariste nécessite une parfaite appréhension des préférences individuelles. Ce qui est rarement le cas. Ces dernières étant hétérogènes, l'identification des pauvres dans une société sous-entend inévitablement des comparaisons inter-personnelles. Or, le fait d'interpréter le bien-être économique comme un concept subjectif laisse croire que les comparaisons inter-personnelles de bien-être économique n'ont aucun sens.

Ces limites ont conduit un certain nombre d'auteurs à remettre en question ces fondements et à proposer des approches alternatives regroupées dans l'approche dite « non-utilitariste ».

A-2 L'approche « non-utilitariste »

Elle regroupe deux approches majeures que sont les approches des « besoins de base » et des « fonctionnements » et celle des « capacités ».

(i) L'approche des « besoins de base » et des « fonctionnements »

Elle définit le bien-être de manière indépendante des perceptions individuelles en se basant sur ce qui est estimé être souhaitable pour l'individu d'un point de vue social et qui pourrait être contrôlé facilement. Ses origines remontent aux travaux de Rowntree au début des années 1970 et part du principe que tous les besoins ne peuvent être traités sur un même pied d'égalité, certains étant considérés comme plus importants

que d'autres: l'alimentation en priorité, mais aussi la santé ou l'éducation. Cette approche considère que la chose manquante dans la vie des pauvres est un petit sous-ensemble de biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme intégrant les besoins de base de tous les êtres humains. Ils sont dits de « base » car leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie; ils ne sont pas perçus comme contribuant nécessairement au bien-être. Comme le dit Lipton (1995), on doit « être » avant de « bien-être ». Au lieu d'être sur l'utilité, l'accent est mis sur les besoins individuels relativement à des biens de base.

A côté de l'approche des « besoins de base », on retrouve l'approche des « fonctionnements » développée par Sen (1997). Les « fonctionnements » sont supposés regrouper les éléments constitutifs du bien-être. Cette approche ne vise pas à réduire ces éléments dans une dimension unique comme l'utilité et le bonheur. Elle est par essence multidimensionnelle et met ainsi, l'accent sur une gamme de résultats spécifiques et séparés tels qu'être en bonne santé, être bien éduqué etc. En tant que préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie, les besoins de base apparaissent comme des conditions requises pour atteindre les « fonctionnements ». Ils sont définis comme des moyens plutôt que des résultats. Contrairement aux « fonctionnements » qui peuvent être définis pour l'ensemble des individus, les besoins de base tiennent compte des spécificités individuelles et du milieu de vie. Compte tenu de la diversité humaine, l'égalité obtenue dans l'espace des besoins de base débouche généralement sur l'inégalité dans l'espace des « fonctionnements ». Ceci démontre l'importance des caractéristiques individuelles et de l'environnement socio-économique pour la réalisation du bien-être. Selon Streeten et al (1981), ces deux approches paraissent moins abstraites que l'approche utilitariste.

L'un des problèmes auquel se confrontent ces approches, est la détermination même des « besoins de base » et des « fonctionnements ». L'espace d'équité est celui des « besoins de base » et des « fonctionnements » et les dimensions en sont multiples.

(ii) L'approche des « capacités »

Elle est définie comme la capacité d'atteindre les « fonctionnements ». Cette approche développée par Sen (1997) cherche à garantir la possibilité de choisir et de réaliser ses choix, vues comme la capacité de mobiliser les ressources disponibles; la responsabilité revenant ensuite à chacun de saisir ou non ces opportunités en fonction de ses propres aspirations. Pour cette approche, « la chose » qui manque n'est ni l'utilité ni la satisfaction des besoins de base, mais des aptitudes ou capacités humaines à bien « fonctionner » dans la société. La conception de la pauvreté considérée par Sen, cherche ainsi à faire la part entre les conditions d'accès aux réalisations, qu'il convient d'égaliser, et ce qui relève du libre choix des agents. C'est au premier niveau que la pauvreté devrait être mesurée et que les actions des politiques devraient être entreprises. Selon Sen (1997), « avoir la capacité d'atteindre les fonctionnements de base, est la source de la liberté de bien

vivre, et par conséquent, avoir cette capacité est suffisante pour qu'un individu ne soit pas pauvre ». L'approche des capacités considère comme pauvre, une personne qui n'a pas des capacités d'atteindre un sous-ensemble de fonctionnements. Cette approche se distingue ainsi de celles de la satisfaction de certains besoins de base spécifiques et des fonctionnements. Il est ici accordé une valeur importante à la liberté de choix : une personne ne pourra pas être jugée pauvre si elle choisit de ne pas atteindre certains fonctionnements, pour autant qu'elle pourrait être capable de les atteindre si elle choisit de le faire. Cette distinction tient également compte de l'hétérogénéité des préférences dans la détermination des fonctionnements. Ainsi, tous les individus ne voudront pas être bien habillés ou prendre part à la vie communautaire, alors qu'ils en possèdent la capacité. Alors pour cette approche, la pauvreté doit être analysée comme une insuffisance de capacités et/ou de potentialités à mettre en œuvre les fonctions essentielles de la vie humaine.

La différence entre l'approche de la capacité et celles des besoins de base et des fonctionnements est en quelque sorte analogue à la différence entre l'utilisation du revenu et de la consommation comme indicateurs du niveau de vie (Duclos, 2002). Le revenu montre la capacité de consommer et la consommation peut être vue comme le résultat de l'exercice de cette capacité.

En pratique, par rapport aux approches des capacités et des besoins de base, l'approche utilitariste, présente l'avantage indéniable de permettre une valorisation des différentes composantes du bien-être, en se basant sur un système de prix. La mobilisation de l'étalon monétaire facilite la résolution de certains problèmes d'agrégation et offre la possibilité d'élaborer une batterie d'indicateurs et de tests.

B- Aperçu sur les travaux réalisés sur la pauvreté au Bénin

Les travaux consacrés à la compréhension du phénomène de la pauvreté dans le temps et dans l'espace ont été abondants. Ainsi, les éléments de compréhension et d'approches de solutions apportées varient selon l'approche conceptuelle adoptée. Notre objectif ici, n'est pas de revoir tous les travaux qui ont contribué de manière significative à l'appréciation de la pauvreté afin de mettre en évidence leurs principaux résultats, mais plutôt de considérer les plus importants à même d'éclairer et de donner un sens aux résultats de notre étude. Parmi ces travaux nous avons accordé une importance particulière à ceux qui ont caractérisé la pauvreté au Bénin.

Au Bénin, dans le cadre du projet sur la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA), des études ont été réalisées en vue de suivre le niveau de bien-être des ménages. Ces études ont été conduites par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et le Ministère du Développement Rural (MDR) avec

l'appui technique et financier du PNUD, mais aussi, par d'autres chercheurs béninois ou étrangers.

Les premières contributions à l'analyse de la pauvreté au Bénin ont été réalisées à partir des Enquêtes Budget - Consommation de 1986. Bien que la pauvreté ne constitue pas la préoccupation majeure de ces investigations, les données collectées ont permis d'explorer quelques aspects de cette question. Ainsi, des éléments d'analyse relatifs à la mesure de la pauvreté, et aux relations entre le marché et les faibles niveaux de vie ont été abordés. Cette étude conduite par Lachaud (1994) a permis, malgré l'ancienneté des données utilisées, de faire l'ébauche d'un profil de pauvreté à l'échelle nationale pour le Bénin.

En prenant en compte les incertitudes inhérentes à la détermination de la ligne de pauvreté, l'auteur, dans l'estimation des indices de pauvreté selon les villes et campagnes du Bénin, a considéré trois seuils de pauvreté: les 2/3 de la consommation par tête ajustée (53366 FCFA); le 1/3 de la consommation par tête ajustée (26683 FCFA); le seuil de pauvreté absolue (78880 FCFA par équivalent – adulte et par an).

En considérant la ligne de pauvreté correspondant aux deux tiers de la dépense ajustée, les résultats d'estimation ont laissé apparaître que le Nord-urbain et le centre rural du Bénin sont les zones les plus touchées par l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté, néanmoins l'irrégularité se manifeste surtout au Nord. La même observation prévaut lorsque le seuil de pauvreté absolue est pris en compte. De même, il apparaît que l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de l'extrême pauvreté sont plus élevées au Nord du Bénin. Ces résultats aboutissent à la conclusion que ce sont les régions rurales, en particulier celles du Centre et du Nord qui sont les plus frappées par la pauvreté. Cette dernière est conforme à la configuration des économies africaines dont le secteur rural est dominé par l'agriculture de subsistance et, elle confirme les résultats de la littérature.

L'appréhension de la contribution relative à la pauvreté nationale confirme la vulnérabilité des zones rurales. En effet, les zones rurales contribuent à 69,1% de la pauvreté nationale au Bénin. Toutefois, l'auteur souligne que cette contribution relative décroît avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté. Par exemple, la contribution relative des zones rurales à l'intensité de la pauvreté nationale n'est que de 47,9%.

De ce fait, bien que la pauvreté soit essentiellement rurale, l'auteur souligne que la distribution inégale des revenus semble aiguë dans les zones urbaines. Ainsi, alors que Cotonou ne contribue que pour 19,1% à l'extrême pauvreté, ce pourcentage s'élève à 49,9% lorsqu'il s'agit de l'irrégularité de la pauvreté. Selon l'auteur, cela pourrait signifier que, compte tenu de la pression migratoire, du désengagement de l'Etat, de la baisse des revenus réels et de l'accroissement de la vulnérabilité sur le

marché de travail, maints ménages urbains se trouvent dans une situation précaire en terme de bien-être.

Il conclut en notifiant que l'examen des indicateurs de ciblage de la pauvreté suggère que la recherche de politiques économiques efficaces en termes de réduction de la pauvreté nationale implique des actions de développement localisées essentiellement dans les zones rurales.

Le mérite de cette étude est d'avoir fourni des indicateurs pour apprécier la portée de la pauvreté au Bénin, et par conséquent de la comparer à ce qui prévalait dans la même époque dans certains pays en Afrique au sud du sahara.

Néanmoins, en termes de politiques économiques, le résultat obtenu demeure trop imprécis à cause du faible nombre de variables socio-économique inhérentes aux individus et aux ménages, ce qui limite les possibilités d'analyse des liens qui prévalent entre la pauvreté et de nombreux autres aspects de la vie sociale des individus.

Les autres travaux les plus importants sur la pauvreté ont été réalisés par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, le Ministère du Développement Rural avec l'appui technique et financier du PNUD et de DANIDA. Ces dernières reposent essentiellement sur les enquêtes réalisées, à cet effet, en milieu rural et en milieu urbain au Bénin. Il s'agit des Enquêtes sur la Perception des Dimensions de la Pauvreté, du Bien-être et de la Richesse, des Enquêtes Légères Auprès des Ménages (ELAM) et les Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux (ECVR).

En milieu urbain, des résultats produits à partir des ELAM³ 5 bis et 6 conduites en 1995-1996, il ressort que le seuil de pauvreté global (SPG) calculé selon l'approche normative dans les quatre villes enquêtées en 1995-1996 est de 144.300 FCFA par tête et par an avec quelques variations sensibles d'une ville à l'autre; le seuil le plus élevé (166.800 FCFA à Cotonou) représente 1,69 fois le plus faible (98.700 FCFA à Abomey-Bohicon). Le seuil de pauvreté alimentaire (SPA) est de 66.100 FCFA et le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) de 78.200 FCFA par équivalent-adulte par an. Le ratio SPNA/SPG est légèrement plus fort à Cotonou (58%) et devient de plus en plus faible au fur et à mesure que l'on passe à des villes plus petites et certainement plus rurales. Tous les seuils de pauvreté (surtout le SPNA) ont progressé entre le premier semestre (octobre 1995-mars 1996) et le second semestre (avril 1996 - septembre 1996).

L'incidence de la pauvreté globale calculée à partir du seuil de pauvreté globale est de 33%; si l'on ajoute les ménages vulnérables à la pauvreté, ce taux passe à 56%.

3 Elle constitue l'édition des enquêtes Elam qui a porté sur l'analyse de pauvreté.

Autrement dit, plus de la moitié de la population qui vit dans les agglomérations urbaines et environnantes est soit, pauvre soit vulnérable à la pauvreté. L'incidence de la pauvreté alimentaire atteint 55% si l'on tient compte des ménages vulnérables. Ces taux sont assez similaires dans toutes les villes, sauf Cotonou qui connaît la plus forte incidence de la pauvreté (alimentaire et globale).

Le ratio du déficit des dépenses (indicateur de la profondeur de la pauvreté) est de 32% pour l'ensemble des quatre villes, ce qui signifie que le milieu urbain au Bénin connaît non seulement une pauvreté significative mais aussi profonde et Cotonou est de loin la ville qui y contribue le plus avec un coefficient de contribution à la pauvreté urbaine établi à 64%, contre 15% à Porto-Novo, 13% à Parakou et 8% à Abomey-Bohicon. Ce résultat contredit la littérature existante sur l'analyse de la pauvreté en Afrique (Lele & al; 1991, Op.cit.).

De même à partir des résultats de l'enquête Elam réalisée en 1999, un deuxième profil de pauvreté a été élaboré par l'INSAE. Les principaux indicateurs calculés sont ceux pris en compte au niveau du premier profil élaboré en 1996. Le taux de pauvreté global est de 38% avec un taux de vulnérabilité général de 21%. Comme pour la pauvreté alimentaire, la ville de Cotonou est la plus affectée. Les villes de Djougou, Porto-Novo et Akplahoué affichent des taux proches de la moyenne urbaine. Dans toutes les autres villes (Parakou, Kandi, Natitingou, Ouidah, Lokossa, Abomey-Bohicon) l'incidence de la pauvreté générale est relativement inférieure à la moyenne urbaine. Quand on prend en compte les taux de vulnérabilité, les villes d'Abomey-Bohicon, de Porto-Novo, de Kandi et de Djougou comportent une part importante de ménages susceptibles d'être affectés par la pauvreté. En revanche, les proportions de ceux-ci sont relativement faibles à Cotonou, Parakou et Natitingou.

La pauvreté est plus intense à Cotonou. Elle est aussi profonde à Lokossa, Ouidah, Parakou et Natitingou. En revanche, le phénomène est moins intense à Kandi, Porto-Novo, Akplahoué et Abomey-Bohicon. Les villes de Cotonou, Parakou, Porto-Novo et Djougou sont identifiées comme zones de concentration du phénomène puisqu'elles contribuent à au moins 85% de la pauvreté urbaine.

On peut noter que ces profils restent statiques et les mesures de bien-être et le seuil de pauvreté calculés sont en terme nominal, ce qui ne permet pas de faire une comparaison rigoureuse dans le temps de l'ampleur de la pauvreté urbaine au Bénin.

Comme on peut le constater, les études décrites ci-dessus sont loin d'épuiser les débats sur la pauvreté. Une détermination plus fine des profondeurs de la pauvreté au niveau des différents groupes sociaux (suite aux diverses politiques économiques mises en place) nécessite des études plus fines.

Dans cette logique, Adégbidi et al (1999) ont réalisé en se basant sur les données produites par l'INSAE d'un profil de pauvreté pour le Bénin. Ce profil a été élaboré avec une panoplie d'instruments différents de ceux utilisés par l'INSAE et le Ministère du Développement Rural. Il s'agit des courbes de densité, les indices FGT, les courbes FGT et leur différence, les courbes CPG pour l'analyse de la pauvreté. Les travaux ont été enrichis par des analyses de robustesse sur une large gamme de seuils en vue notamment, d'évacuer les interrogations sur l'étude de sensibilité au seuil.

Plus encore, par l'utilisation de l'indicateur de la sévérité, ils ont pallié à l'absence, dans les profils de l'INSAE et du MDR d'un indicateur qui remplit simultanément les conditions de Sen (1976)⁴ en particulier, les axiomes de monotonocité et de transfert.

L'étude présente aussi la caractéristique d'utiliser une méthodologie (dominance stochastique) qui dans la détermination de l'ampleur de la pauvreté ne s'appuie pas sur les seuils de pauvreté qui ont l'inconvénient d'avoir un effet significatif sur les indicateurs de pauvreté.

La présente étude aborde dans le sens méthodologique que les travaux effectués par Adégbidi et al (1999). Mais au-delà d'une analyse statique, il sera ici question d'apprécier la dynamique de la pauvreté urbaine.

Paragraphe 2 : Cadre méthodologique de l'étude

Dans cette partie, on présentera dans un premier temps, les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'une définition de la pauvreté et dans un second, les outils permettant de comparer les indicateurs de pauvreté.

A- Etapes nécessaires pour l'obtention d'une définition de la pauvreté

Compte tenu du fait que la pauvreté est un concept évasif, un certain degré de subjectivité est inévitable pour arriver à une définition empirique. En utilisant l'approche monétaire, on peut discerner trois étapes pour l'obtention d'une définition de la pauvreté qui sera défendable sur le plan théorique et réalisable à partir des informations disponibles dans les enquêtes auprès des ménages. Elles se présentent comme suit :

- l'identification d'une mesure appropriée du niveau de vie (indice de bien-être)
- l'identification d'un seuil de pauvreté qui sépare les pauvres des non pauvres

⁴ Il est la traduction de la dimension d'équité du concept de pauvreté et paraît à ce titre très essentiel dans le cas de figure de sociétés des PVD.

- l'identification d'un indice de pauvreté permettant d'appréhender les différentes dimensions de pauvreté.

i) Choix d'un indice de niveau de bien-être

Plusieurs variables monétaires peuvent être utilisées comme base de mesure de bien-être, incluant les deux cas les plus courants : les revenus totaux et les dépenses totales des ménages. Deux arguments militent en faveur d'une mesure basée sur les dépenses. La théorie du revenu permanent peut être utilisée pour soutenir que les dépenses sont une meilleure proxy pour les revenus à long terme, et ainsi le niveau de vie de long terme, que les revenus courants tels que capturés par une enquête auprès des ménages. Au niveau empirique, il est possible de montrer que les dépenses sont mesurées avec une plus grande précision que les revenus, surtout dans les situations où une proportion importante des revenus provient du secteur informel ¹(Coulombe et Mckay, 1998).

La pertinence d'une telle mesure du niveau de vie est toutefois fortement liée à l'échelle d'équivalence choisie. Dans la littérature existante, la mesure du niveau de vie généralement utilisée est le revenu ou la consommation rapportée à une échelle d'équivalence. Par rapport aux différentes échelles d'équivalence existantes, on distingue trois mesures de bien-être à savoir le revenu ou la consommation par ménage, la consommation ou le revenu par tête et la consommation ou le revenu par équivalent-adulte. Dans le premier cas, l'échelle d'équivalence est l'unité, et les deux derniers cas, elles sont respectivement la taille des ménages et l'équivalent-adulte.

En utilisant pour l'analyse du bien-être des individus au sein des ménages, la consommation par ménage ou par tête, on obtient des résultats qui sont biaisés (Adégbidi et al, 1999). En effet, les besoins des individus et des ménages diffèrent d'une composition de ménage à une autre, et une comparaison entre ménages ne peut que se fonder sur les besoins réels des individus au sein du ménage et les gains résultant de la vie en commun. En particulier les jeunes enfants ont des besoins moindres que les adultes. Dans cette condition, l'utilisation de l'équivalent-adulte comme échelle apparaît idéale pour pondérer chacun des ménages dépendamment de l'âge et du sexe (Deaton et Muellbauer, 1980). Il s'avère cependant nécessaire que la mesure de la taille repose sur l'existence d'une échelle spécifique au pays. Mais malheureusement, plusieurs échelles existent dans la littérature et ont été toutes calculées sur des données hors-Afrique, ce qui les rend plus ou moins inutiles, car la structure de la consommation peut différer grandement entre les différentes régions du monde (Coulombe et Mckay, 1998).

¹ Dans le cas du Ghana, Coulombe, Mckay et Round (1993) ont montré que les revenus totaux ne représentent en moyenne que les 2/3 du niveau des dépenses totales.

Face à l'incomplétude de cette approche, le nombre de membres de ménages est utilisé comme la taille de celui-ci, ce qui permet de considérer les dépenses totales réelles des ménages par leur taille comme une mesure acceptable de bien-être.

Dans ce contexte un peu ambigu, l'idéal serait d'utiliser au moins deux mesures de bien-être. L'avantage sera de tester la sensibilité des indices de pauvreté aux petites variations des mesures de bien-être. Par rapport au seuil de pauvreté par exemple, Ravallion (1992) avait suggéré pour la même raison de toujours utiliser au moins deux seuils (de préférence plusieurs).

Dans le cadre de ce travail, nous utiliserons la dépense de consommation par équivalent- adulte comme mesure de bien-être tout comme dans les travaux consacrés à l'analyse de la pauvreté au Bénin.

ii) Choix du seuil de pauvreté

Sur le plan conceptuel, le seuil de pauvreté fait référence à un niveau de bien-être qui permet à une personne ou à un ménage de vivre de manière acceptable dans une communauté donnée. Ce niveau de bien-être supposé minimal est atteint par une consommation des biens matériels (alimentaire et non alimentaire), par l'accès à des services publics de base et par le respect des valeurs sociales, communautaires et spirituelles de la personne ou du ménage.

Ainsi le seuil de pauvreté traduit au plan de mesure du bien-être, la ligne en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. Il est donc l'expression monétaire des effets et des impacts des politiques économique, financière et sociale souhaitables sur chaque pauvre si l'on veut l'affranchir de la pauvreté.

Dans la littérature, on retrouve quatre approches différentes pour déterminer le seuil de pauvreté. Elles correspondent aux seuils de pauvreté suivants: le seuil biologique, le seuil normatif, le seuil relatif et le seuil mixte (Aho et al, 1997).

Au Bénin, c'est l'approche du seuil normatif qui a été privilégiée. Malgré cette simplification des dimensions du bien-être, il est toujours ardu de déterminer le panier des biens correspondants au minimum essentiel acceptable et de lui attribuer une valeur monétaire. Ceci oblige à faire des choix qui contiennent toujours une part arbitraire (Aho et al, 1997).

Au terme des estimations effectuées, le seuil de pauvreté globale pour le milieu urbain est évalué au cours de la période 1995-96 à 144.300 FCFA contre 156990 FCFA en 1999, soit une variation de 8,79%. Cette dernière peut être assimilée au taux d'inflation étant donné que le panier de biens ayant servi au calcul du seuil de pauvreté est resté constant sur les deux périodes.

Une des limites importantes que présentent ces estimations est que l'utilisation des dépenses alimentaires et non alimentaires moyennes de l'ensemble des ménages pour déterminer le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) peut surestimer le seuil de pauvreté global en raison de la forte sensibilité de la moyenne aux valeurs extrêmes (INSEE, 1996). Pour palier à cette insuffisance, une autre approche d'estimation du seuil de pauvreté non alimentaire basée sur médiane de la dépense de consommation ajustée par tête est souvent conseillée.

En raison de l'approche méthodologique qui sera développée dans cette étude, il n'est pas trop utile de s'appesantir sur le calcul du seuil de pauvreté global.

iii) Les indices de bien-être

Il existe différentes mesures de la pauvreté, mais les indices les plus utilisés dans la pratique sont ceux de la famille P_α proposés par Foster, Greer et Thorbecke (1984). Si nous supposons que n est le nombre d'individus dans la population et q le nombre d'entre eux classifiés comme pauvres, ces indices se calculent comme suit:

$$P(\alpha; z) = \frac{1}{\sum_{h=1}^H w_h} \sum_{h=1}^H w_h \left(\frac{z - y_h}{z} \right)_+^\alpha$$

où: $\alpha = 0, 1, 2, \dots$, peut être interprété comme un indice d'aversion pour la pauvreté: plus il croît, plus s'accroît l'importance donnée aux plus pauvres des pauvres; w_h et y_h indiquent respectivement le poids et le niveau de revenu ou de consommation du ménage.

Si $\alpha = 0$, l'indice P_0 ou indice numérique devient tout simplement la proportion de la population classifiée comme pauvre :

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Une meilleure mesure de la pauvreté consiste à appréhender l'écart par rapport à la ligne de pauvreté – profondeur de la pauvreté. De ce fait, on ne s'attache pas exclusivement au nombre de pauvres mais à l'étendue de la pauvreté. En effet, avec P_0 , si un ménage ou un individu est très pauvre, il n'en sera pas tenu compte.

Si $\alpha = 1$, l'indice P_1 ou indice de l'écart de pauvreté mesure le degré de la pauvreté et de ce fait donne une estimation de la quantité moyenne de ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté. Il ne tient pas seulement compte du nombre des pauvres, mais aussi de la profondeur de la pauvreté elle-même. Autrement dit, plus la pauvreté est profonde, plus on y attache d'importance.

Si $\alpha = 2$, l'indice P_2 ou indice de sévérité de la pauvreté. Il tient compte de l'inégalité de la distribution des dépenses de consommation des pauvres.

Une des propriétés de cette famille d'indices est qu'elle est décomposable. Supposons que l'on divise la population en différentes catégories mutuellement exclusives et exhaustives. On affecte à ces catégories des indices $j = 1, 2, \dots, m$ et on appelle $P_{\alpha, j}$, la mesure de P_{α} , calculée pour le seul groupe j . Si la proportion de la population nationale située dans le groupe j est α_j , ($\alpha_1 + \alpha_2 + \alpha_3 + \dots + \alpha_m = 1$), la mesure P_{α} nationale est tout simplement la moyenne pondérée des mesures $P_{\alpha, j}$ sectorielles où:

$$P_{\alpha} = \sum_{j=1}^{j=m} \alpha_j \times P_{\alpha, j}$$

Il est ainsi possible de calculer la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale:

$$C_j = \frac{\alpha_j \times P_{\alpha, j}}{P_{\alpha}}$$

Ces contributions donnent une bonne idée des groupes où se concentre la pauvreté dans un pays.

Toutefois, ces derniers ne manquent de critiques. Dans un article bien connu, Sen (1976) a proposé deux axiomes qu'un indice de pauvreté devrait satisfaire: ce sont les axiomes de monotonie et de transfert. L'axiome de monotonie stipule que, ceteris paribus, une réduction du revenu d'une personne sous le seuil de pauvreté doit se traduire par une hausse de la mesure de pauvreté. L'axiome de transfert spécifie que, ceteris paribus, un transfert d'une personne sous le seuil de pauvreté à tout autre individu ayant un niveau de vie supérieur doit s'exprimer aussi par une hausse de la mesure de la pauvreté.

Dans cette famille des indices P_{α} proposés par Foster, Greer et Thorbecke, seul P_2 satisfait à tous les axiomes. Cependant compte tenu de l'importance de l'information véhiculée par P_0 et P_1 dans la pratique, il est toujours intéressant de les calculer bien que les axiomes de Sen ne soient pas satisfaits pour ces derniers.

Ces indices seront utilisés pour examiner l'importance relative de la pauvreté inhérente à diverses distributions de dépenses de consommation en présence de seuils de pauvreté différents. Autrement, la mise en œuvre du test de dominance.

Ce dernier sera plus rigoureux à travers la comparaison des courbes des distributions des dépenses de consommation des différentes catégories de ménages retenues et ceci pour les différents paramètres des indices de pauvreté.

B- Méthodes de comparaison

B-1 : Tests d'hypothèses

De façon générale, les tests d'hypothèses permettent de vérifier si la différence entre deux paramètres est statistiquement significative. Elles conduisent soit, au rejet d'une hypothèse nulle (H_0) en faveur d'une hypothèse alternative (H_1), soit à l'absence de rejet en tenant compte des deux types d'erreurs⁵. Ils permettront de tester dans notre cas, si les différences observées selon les indices de pauvreté dans le temps sont statistiquement significatives.

Plus précisément, il s'agit de tester l'hypothèse nulle $H_0 : P_i^1 = P_i^2$ contre l'hypothèse alternative $H_1 : P_i^1 \neq P_i^2$, et on calcule sous H_0 , la statistique :

$$\eta = \frac{|P_i^1 - P_i^2|}{\sqrt{\frac{\sigma_1^2}{n_1} + \frac{\sigma_2^2}{n_2}}}$$

Où n_1 et n_2 représentent les échantillons des catégories de ménages pour les deux périodes d'investigation, P_i^1 et P_i^2 les mesures de pauvreté et σ_i la variance asymptotique de l'échantillon de ménages pour la période i .

Selon Kakwani (1990), l'erreur asymptotique des indices de pauvreté est calculé comme suit:

- i) Ratio de pauvreté P_0 : $\sigma_{P_0} = \sqrt{(P_0(1-P_0))/n}$
- ii) FGT ($\alpha \geq 1$), $\sigma_{P_\alpha} = \sqrt{(P_{2\alpha} - P_\alpha^2)/n}$

La statistique η , suit une distribution asymptotique normale avec une moyenne nulle et une variance unitaire.

Au seuil de 5%, si la statistique calculée est supérieure à 1,96, alors on rejette l'hypothèse nulle d'absence d'écart entre les indices.

⁵ Erreurs de type I et II.

B-2 : La méthode de la dominance stochastique

L'approche par la dominance est héritée de la littérature économique sur la mesure de l'inégalité (Atkinson, 1970).

La principale raison pour laquelle les analyses de dominance en pauvreté sont effectuées est que les comparaisons de pauvreté à travers le temps, l'espace, les groupes socio-démographiques ou les régimes fiscaux peut être sensibles aux choix d'indices ou de seuils de pauvreté. Ainsi, son importance paraît capitale dans la mesure où un choix différent d'indices ou de seuils de pauvreté pourrait inverser par exemple, la conclusion d'une étude établissant que la pauvreté soit plus importante dans une région A ou dans une région B, ou encore que la pauvreté diminuera suite à un programme d'ajustement structurel ou d'une modification à la politique fiscale. Une telle sensibilité nous oblige à nous assurer que nos classements de pauvreté ainsi générés sont robustes à nos choix de seuils et d'indices (Davidson, R et J.Y Duclos, 1998).

De façon habituelle, la dominance stochastique en relation avec l'inégalité et la pauvreté est caractérisée comme suit:

On considère deux distributions de revenus/dépenses de consommation x , F_A et F_B , définies dans le domaine non négatif. Supposons que $D_A^1(x) = F_A(x)$ et $D_A^s(x) = \int_0^x D_A^{(s-1)}(y) dy$ (1)

pour tout entier $s \geq 2$ et, définissons D_B^s de manière analogue. On vérifie aisément (Davidson et Duclos (1998)) qu'on peut exprimer $D^s(x)$ pour tout ordre de s comme suit:

$$D^s(x) = \frac{1}{(s-1)!} \int_0^x (x-y)^{s-1} dF(y) \quad (2)$$

La distribution A est dite dominée par B de manière stochastique à l'ordre s si $D_A^s(x) \geq D_B^s(x)$ pour tout $x \in \mathcal{R}$. Pour la dominance stricte, l'inégalité doit être stricte sur l'intervalle de la mesure positive des x . A supposer qu'un seuil de pauvreté est défini à un niveau de revenu $z > 0$, alors, nous dirons que B domine (stochastiquement) A à l'ordre s pour le seuil de pauvreté défini si:

$$D_A^s(x) \geq D_B^s(x) \text{ pour tout } x \leq z. \quad (3)$$

La dominance stochastique de premier ordre de A par B jusqu'au seuil de pauvreté z implique que $F_A(x) \geq F_B(x)$ pour tout $x \leq z$. Ceci équivaut à dire que le nombre

d'individus/ménages en dessous du seuil de pauvreté est toujours plus élevé en A qu'en B pour tout seuil de pauvreté qui n'est pas plus grand que z.

Le test de dominance de premier ordre implique donc un classement partiel non ambiguë des deux distributions non seulement pour l'incidence de pauvreté, mais aussi pour d'autres classes de pauvreté.

Le graphe des courbes d'incidence de pauvreté permet de vérifier la dominance de premier ordre⁶. La configuration de ces dernières permettent d'ordonner la pauvreté comme suit : si la courbe de distribution cumulée de A est toujours plus élevée que celle de B jusqu'à Z_{max} , il est possible d'affirmer que la pauvreté est plus élevée en A qu'en B quelle que soit la ligne de pauvreté inférieure ou égale à Z_{max} . Par contre, si les courbes se croisent avant Z_{max} , le classement devient ambigu, on ne peut en ce moment juger si l'une des distributions domine l'autre. Par conséquent, une approche par la dominance de second ordre est indiquée.

Ainsi la dominance stochastique de second ordre de A par B pour un seuil de pauvreté z implique que $D_A^2(x) \geq D_B^2(x)$, ce qui signifie que

$$\int_0^x (x-y) dF_A(y) \geq \int_0^x (x-y) dF_B(y) \quad (4)$$

pour tout $x \leq z$.

Les courbes de déficit de pauvreté permettent d'appréhender la dominance de deuxième ordre, c'est-à-dire que, pour tous les seuils de pauvreté x inférieurs ou égaux à z, l'écart de pauvreté moyen en A, $D_A^2(x)$, est plus élevé que celui en B⁸, $D_B^2(x)$. La dominance en pauvreté de second exige donc que le fossé de pauvreté moyen en A soit toujours plus grand que celui de B, pour tout seuil de pauvreté entre 0 et z. L'approche est généralisable à tout ordre s désiré.

Cette présente analyse suggère quelques remarques. Tout d'abord, il peut être utile de déterminer une ligne commune de pauvreté Z_s ou point de censure jusqu'à laquelle, A domine stochastiquement B à l'ordre s. Dans ce cas, tous les indices de pauvreté d'une classe donnée indiqueront, sans ambiguïté, que la pauvreté est plus importante en A qu'en B si seulement si, le seuil de pauvreté z n'est pas élevé que Z_s .

6 Ravaillon (1992).

7 Quand le seuil de pauvreté est donc z, l'écart de pauvreté pour un individu/ménage qui a un revenu y est défini comme suit: $g(z,y) = (z-y) = \max(z-y, 0) = z-y^*$

8 Ceci est équivalent à la dominance de la courbe de Lorenz généralisée. La courbe généralisée de Lorenz est la courbe de Lorenz multipliée par le revenu moyen de la distribution. Voir Sorrocks (1983). Atkinson (1987) parle de dominance de deuxième ordre restreinte, dans la mesure où l'on doit préciser la plage de variation de la ligne z. De même, les courbes de sévérité de pauvreté permettent de vérifier la dominance stochastique de troisième ordre.

Ensuite les comparaisons de pauvreté exigent parfois l'importance relative de la pauvreté inhérente à diverses distributions des dépenses de consommation (revenu) en présence de seuils de pauvreté différents.

Dans notre cas, le point de censure ou ligne de pauvreté maximal retenu est égal au seuil de pauvreté de 1996⁹, maximum des seuils de pauvreté relatifs aux deux périodes d'investigation.

C- Les données d'analyse et stratification des ménages

C-1 : Sources de données

Les sources de données utilisées dans la présente étude se réfèrent principalement à deux enquêtes nationales auprès des ménages, exécutées au Bénin par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il s'agit entre autres des "Enquêtes Légères Auprès des Ménages" (ELAM) conduites en milieu urbain en 1995-96 et 1999.

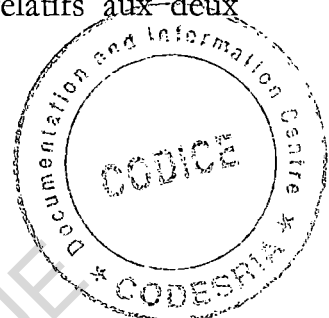
Les unités d'observation sont les ménages de différentes catégories sociales répartis sur plusieurs aires géographiques au Bénin.

Du point de vue conceptuel, l'évolution des enquêtes ELAM réalisées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a permis jusqu'à ce jour de retenir deux générations. La première qui s'étend de 1990 à 1994 et repose sur deux types d'échantillonnage à savoir les ménages qui sont tirés de façon aléatoire parmi les quartiers défavorisés des villes retenues et les groupes vulnérables pré-identifiés à partir des listes administratives.

Les difficultés rencontrées pour trouver des groupes vulnérables à partir des listes administratives, ont entraîné l'abandon de cet échantillon pour n'avoir plus que celui des ménages. Ainsi à partir de 1995, les ELAM connaissent une deuxième génération avec deux passages au lieu d'un seul pour la première parce qu'il y avait eu des événements dont les effets étaient estompés d'un passage à un autre (cas de la dévaluation du FCFA). Le premier passage va du 20 février au 20 mars et le second passage s'étend du 21 août au 21 septembre.

Les enquêtes de 1996 et 1999 appartiennent donc à la deuxième génération. En ce qui concerne le plan de sondage de ces dernières, il repose sur un échantillonnage à

⁹ Il convient de noter que la différence entre les deux seuils de pauvreté est de 2366. Cette dernière semble un peu faible pour influencer les comparaisons des distributions même si on prenait comme point de censure le seuil de l'année 1999.



deux degrés. Au premier de degré, des zones de dénombrement ont été tirées à raison de 60 zones à Cotonou, 40 dans les autres villes. Au second degré, douze ménages ont été tirés par zone de dénombrement à Cotonou et dix dans les trois autres localités. Dans chaque zone de dénombrement, le tirage du ménage est équiprobable, mais la probabilité de triage du ménage n'est pas identique d'une zone de dénombrement à une autre.

L'édition de 1999 est toutefois élargie de six nouvelles villes à savoir : Kandi, Natitingou, Djougou, Ouidah, Lokossa et Aplahoué. Ainsi, la taille de l'échantillon des ménages est passée de 1920 en 1996 ménages à 3088 en 1999.

Bien que la taille des deux échantillons soit différente, une comparaison est possible. Selon Coulombe et McKay (1998), la comparaison dans le temps est possible si les enquêtes utilisées sont similaires sur deux périodes différentes quant à leur structure et à leur questionnaire et que des ajustements aient été faits pour tenir compte des effets de l'inflation dans les prix des biens et services (qui peuvent être différents d'un groupe à un autre).

La première condition sur la structure des questionnaires étant satisfaite, il reste avant de procéder aux estimations des indices, que la mesure de bien-être à savoir les dépenses de consommation par équivalent- adulte soit ajustée. Dans le cadre ce travail, l'ajustement a été fait par l'indice harmonisé des prix à la consommation en milieu urbain¹⁰.

C-2 : Stratification des ménages

Du fait que le profil de pauvreté replace la pauvreté dans le contexte économique, institutionnel et social du pays, il apparaît essentiel d'identifier des groupes socio-économiques selon leur structure de production et de consommation. Plusieurs critères sont proposés pour classer les ménages. On note :

- Les critères économiques : la richesse, le revenu ou les dépenses. Le premier critère c'est-à-dire la richesse (possession de la terre par exemple dans les ménages ruraux) est relativement stable à court ou à moyen terme, et de ce fait, affecte le comportement des ménages. Par contre, on observe plus de mobilité au sujet du critère revenu ou dépenses.

- Les critères sociologiques tels que la race, la religion ou la langue. Ils peuvent présenter un intérêt lorsque la discrimination ethnique et la fragmentation des marchés affectent la majorité des pauvres.

¹⁰ L'indice harmonisé des prix est calculé par l'INSAE et a pour population de référence l'ensemble des ménages africains de l'agglomération de Cotonou. Le panier de la ménagère comprend 345 variétés suivies dans 295 points d'observation. Plus de 3300 relevés de prix sont effectués chaque mois par les enquêteurs. La période de base de cet indice est l'année 1996 et les pondérations proviennent d'une enquête sur les dépenses réalisées en 1996

- La localisation spatiale : la transmission des effets des politiques par les marchés et les infrastructures diverge dans l'espace.

- Les caractéristiques du chef de ménage : souvent, les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (statut d'emploi- occupation) sont utilisées comme critères pour catégoriser les ménages. L'hypothèse ici est le suivant : le comportement et le niveau de bien-être de tous les individus dans le ménage peuvent être déterminés par le statut du chef. Il faut toutefois reconnaître que cette hypothèse n'est toujours pas vérifiée.

C'est ainsi que sur le plan conceptuel, l'identification des groupes socio-économiques est un élément essentiel de l'analyse de la pauvreté. Deux raisons au moins militent à cette identification: i) l'analyse des données est plus aisée - ii) le ciblage de l'intervention du gouvernement sera plus efficace⁵.

Nous mettrons ici l'accent sur deux des critères à savoir la localisation spatiale et les caractéristiques du chef de ménages. Cette limitation est liée surtout à la non-disponibilité de données appropriées pour prendre en considération les autres types de catégorisation.

Ainsi, on distinguera :

- Les ménages urbains
- Les ménages résidant à Cotonou
- Les ménages résidant dans les autres villes urbaines (Porto-Novo, Parakou, Abomey-Bohicon).
- les ménages selon le genre
- les ménages selon la catégorie socio-professionnelle (salariés, exploitants indépendants, exploitant agricoles)

Cette présente classification, pourrait être affinée selon des spécificités de politiques d'ajustement ou de la nature des centres urbains avec surtout, le souci d'avoir une certaine homogénéité dans les groupes.

⁵ Certainement, cela suppose que les groupes ainsi déterminés soient homogènes, c'est à dire que les ménages qui les composent soient peu différents, en particulier par rapport aux effets des politiques d'ajustement

CHAPITRE II ANALYSE EMPIRIQUE, IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre analyse la dynamique de la pauvreté en milieu urbain au Bénin entre 1996 et 1999. Elle se basera sur des tests de comparaison et sur la dominance stochastique. Sa première partie sera consacrée à l'analyse de l'évolution de la pauvreté et sa seconde partie, aux implications et recommandations de politiques de lutte contre la pauvreté.

Section 1 : Analyse empirique

Le premier paragraphe de cette section présente l'analyse dynamique de la pauvreté selon les zones résidence. Le deuxième paragraphe traite de la dynamique de la pauvreté selon les groupes de ménages réparties selon les caractéristiques socio-économiques.

Paragraphe 1 : Analyse dynamique de la pauvreté

A-Analyse selon les lieux de résidence

✓ Evolution de la pauvreté pour l'ensemble du milieu urbain entre 1996 et 1999

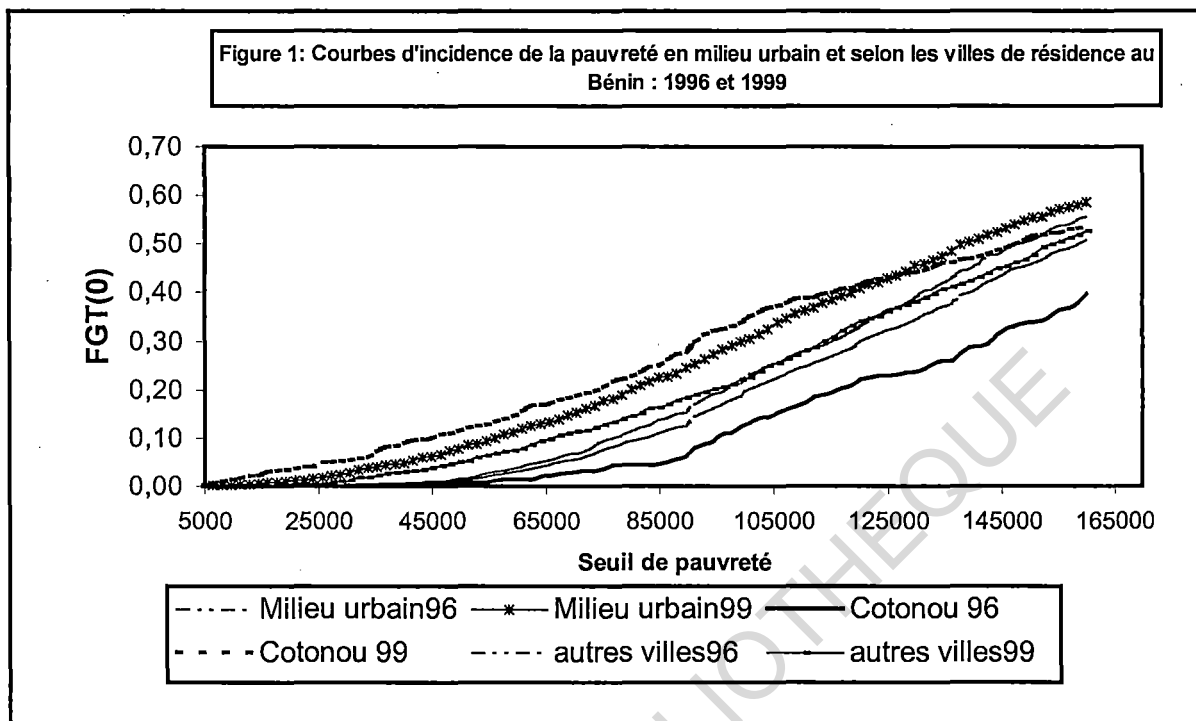
Pour l'ensemble du milieu urbain, les résultats obtenus à partir des tests de comparaison des indices montrent une détérioration significative des conditions de vie des populations. Sous tous ses aspects (incidence, écart et sévérité), la pauvreté s'est accentuée entre 1996 et 1999. En effet, les tests de comparaison effectués sur les différents indices confirment cette aggravation de la pauvreté (cf tableaux 1,2,3)¹¹. La différence entre ces différents indices est apparue statistiquement significative.

Il convient de remarquer que, l'incidence de la pauvreté est passée de 42,90 % en 1996 à 51,70%, soit une augmentation moyenne annuelle de 4,8% (tableaux 4, 5).

Le test de dominance de premier ordre, présenté à la figure 1 confirme également les résultats précédemment avancés. La comparaison des courbes d'incidence de l'ensemble du milieu urbain entre 1996 et 1999 met en évidence l'aggravation de la pauvreté urbaine au Bénin. En effet, le graphique 1 montre que, non seulement la courbe de distribution des dépenses de consommation des ménages urbains en 1999 est au-dessus de celle de 1996, mais également qu'elles ne se coupent pas lorsque le seuil de pauvreté est inférieure ou égal à au seuil de pauvreté global commun ou point de censure, ni au-delà d'ailleurs. Cette analyse est également

¹¹ cf annexe

confortée par la variation à la hausse des valeurs des indices pour les différents seuils de pauvreté.



Source : Etabli à partir des données Elam 6 et 9.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que compte tenu des conditions de vie difficiles dans les agglomérations proches et/ou éloignées des villes, ces dernières subissent une forte pression migratoire. Aussi, le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé, avec pour conséquence le licenciement des travailleurs, l'accroissement de la vulnérabilité sur le marché de travail a donné lieu à la baisse des revenus réels. Dans un pareil contexte, maints ménages urbains se sont retrouvés dans une situation précaire en terme de bien-être.

✓ Evolution de la pauvreté selon les zones de résidence entre 1996 et 1999

Pour mieux apprécier la gravité de la pauvreté urbaine, il apparaît nécessaire de pousser l'analyse au niveau des villes notamment la plus importante qu'est Cotonou. A cet égard, deux zones de résidence ont été identifiées. Il s'agit de la ville de Cotonou et l'ensemble des autres villes urbaines à savoir Parakou, Porto-Novo, Abomey-Bohicon.

D'abord, les résultats d'estimation (tableaux 4 et 5), montrent qu'en 1996, la pauvreté est plus accentuée sous tous ces aspects (incidence, écart et sévérité) dans les autres villes urbaines qu'à Cotonou. Cette tendance s'est inversée en 1999 et Cotonou est apparue comme la ville qui compte plus de pauvre en 1999.

comparativement autres villes urbaines. Elle montre ainsi l'ampleur de la pauvreté dans la capitale économique comparée aux autres villes.

En effet, l'incidence est passée de 31,28% en 1996 à 53,26% en 1999, soit une augmentation moyenne annuelle de 14,23%. Les tests de comparaison montrent que cette hausse est significative. Par contre, celle relative aux autres villes ne l'est pas (tableau 1). Ce résultat laisse donc déduire que le nombre de pauvres dans les autres villes est resté invariant.

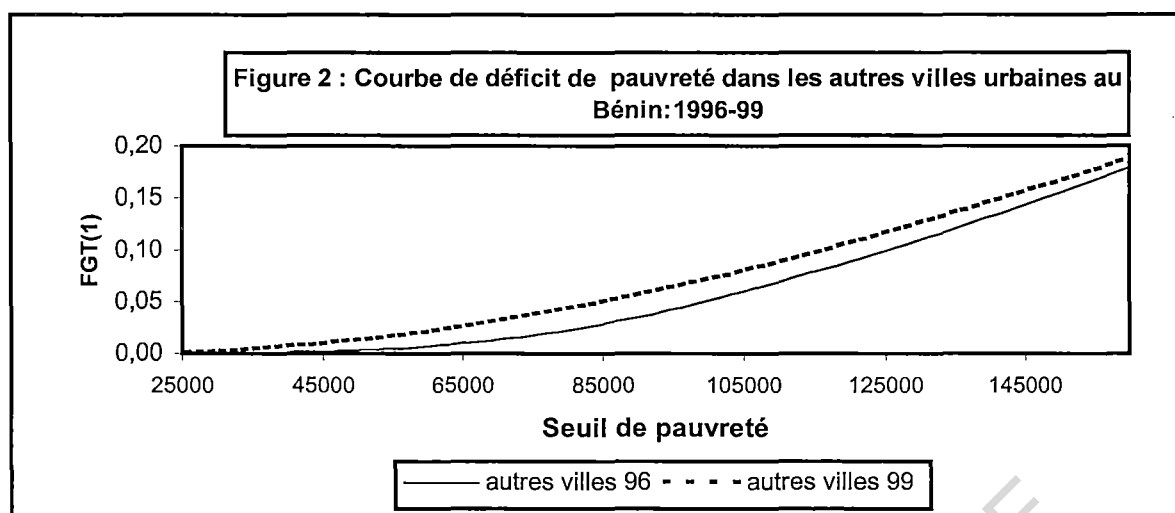
Si les résultats obtenus à travers le test de dominance de premier ordre présenté dans la figure 1 permettent de confirmer nettement l'aggravation de la pauvreté à Cotonou en terme d'incidence, ils ne permettent pas cependant de statuer sur la situation des autres villes urbaines.

En effet, pour les seuils pauvreté compris entre environ 100000 FCFA et le point de censure, on note un chevauchement des deux courbes relatives à la distribution des dépenses de consommation des ménages des « autres villes » en 1996 et en 1999.

Dans ce contexte, on ne peut se prononcer sur la dominance de la courbe de distribution des dépenses de consommation de 1999 sur celle de 1996. Autrement dit, on ne peut affirmer que le nombre de pauvres dans les autres villes urbaines en 1999 est plus ou moins élevé qu'en 1996. Ce qui laisse douter un temps soi peu de la stagnation de l'incidence de la pauvreté constaté plus haut.

Par ailleurs, le recours au test de dominance de second ordre, permet de constater que l'écart de pauvreté moyen est plus faible en 1996 au niveau des ménages des autres villes urbaines qu'en 1999.

En effet, à travers la figure 2, on observe que la courbe de distribution des dépenses de consommation des ménages résidant dans les autres villes urbaines en 1999 est située au-dessus de celle de 1996 et ne se coupent point pour les tous les seuils de pauvreté inférieurs ou égaux au point de censure.



Source : Etabli à partir des données Elam 6 et 9

Le résultat précédent est confirmé par les tests de comparaison des indices de gravité de la pauvreté (tableau 2). Mieux, on note aussi bien pour l'écart moyen que pour la sévérité de la pauvreté, que les deux milieux ont connu une aggravation significative. Toutefois, cette aggravation est plus forte à Cotonou que dans les autres villes. Ces résultats suggèrent que la quantité de ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté à Cotonou et aussi l'inégalité dans la distribution des dépenses de consommation sont plus importantes à Cotonou

Par ailleurs, il convient de noter que la contribution de Cotonou à la pauvreté nationale a baissé en 1999 comparativement à 1996. Cette baisse est certainement due à la faible taille des ménages de Cotonou dans l'échantillon des ménages enquêtés en 1999 (tableau 6).

Tableau 6: Contribution des différentes zones urbaines à la pauvreté nationale (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Catégories de ménages	1995-96		1999	
	Proportion (%)	Contribution à la pauvreté nationale (%)	Proportion (%)	Contribution à la pauvreté nationale (%)
Cotonou	29,84	21,75	22,58	22,02
Autres villes urbaines	70,16	78,25	79,42	77,98
Total	100	100	100	100

Source : Estimation à partir des données Elam 9 et 6.

On peut noter que, les raisons évoquées pour l'ensemble du milieu urbain pour justifier l'aggravation de la pauvreté sont surtout valables pour la ville de Cotonou. En effet, cette dernière représente le principal centre de décision économique du pays où prédomine un secteur informel important. Elle est de loin, la grande ville du Bénin avec ses 600000 habitants et abrite la grande proportion de

l'administration et des activités du secteur tertiaire. Elle se caractérise aussi par une proportion de jeunes de 15 - 49 ans, au-dessus de la moyenne nationale, ainsi qu'une proportion de personnes de 0- 14 puis 60 ans et plus, en dessous de la moyenne nationale. La taille des ménages est estimée à 4,4 personnes et le taux d'alphabétisation à 46,6%.

B- Analyse selon les groupes de ménage

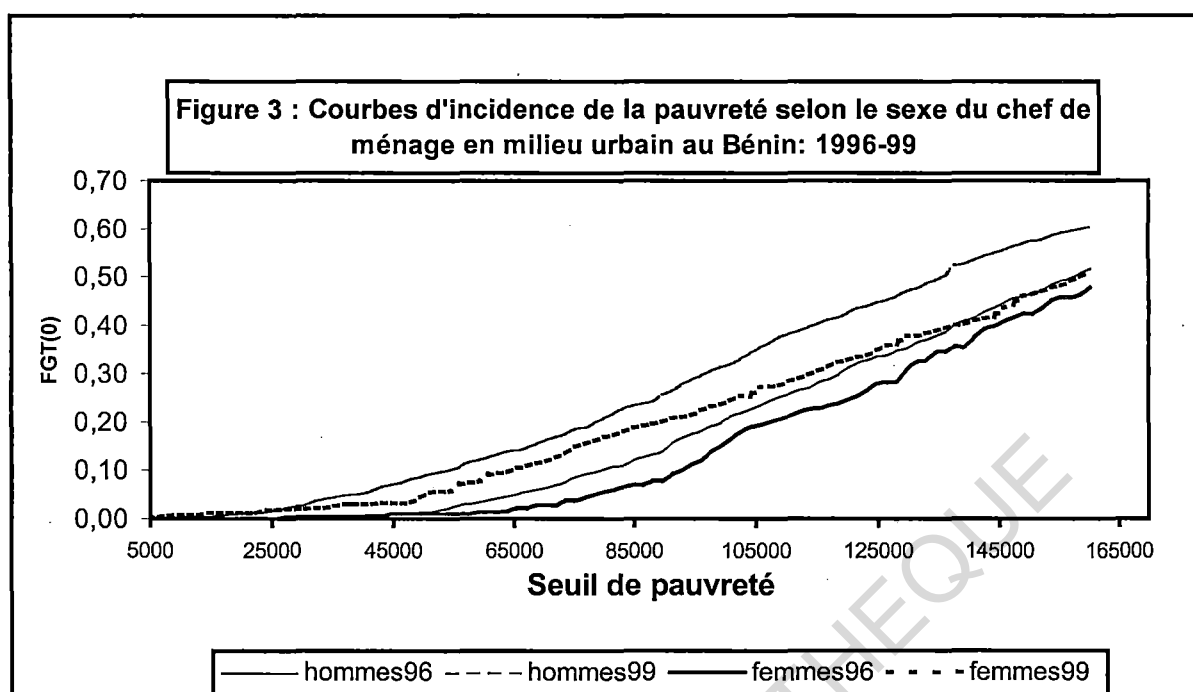
✓ Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage entre 1996 et 1999

De 1996 à 1999, on note une aggravation de la pauvreté au niveau des deux catégories de ménages. Si cette accentuation de la pauvreté est significative pour les ménages dirigés par les hommes pour tous les indices considérés, on note pour les ménages dirigés par les femmes que l'accroissement de l'incidence de la pauvreté n'est pas significatif, lorsqu'on considère le seuil de pauvreté global. Autrement dit, le nombre de pauvres au niveau des ménages dirigés par des femmes n'a pas varié.

Lorsqu'on recourt au test de dominance de premier ordre, on note sans ambiguïté, d'une part, que le nombre de pauvres a augmenté au niveau des deux catégories de ménages, ce qui infirme en partie le résultat précédent en ce qui concerne les ménages dirigés par les femmes et d'autre part, que ces derniers sont les moins pauvres (Figure 3).

En effet, dans un premier temps, les courbes de distribution des dépenses de consommation des ménages dirigés par les hommes et aussi par les femmes en 1999 sont situées au-dessus de celles de 1996 et se ne croisent pas pour les seuils de pauvreté inférieurs ou égaux au point de censure. Il en est de même pour les courbes de distribution des dépenses de consommation selon le sexe du chef de ménage et selon la période d'investigation. Ainsi, on s'aperçoit que la méthode de la dominance stochastique permet de mieux affiner le diagnostic de l'ampleur de la pauvreté lorsqu'on considère les groupes de ménages.

Il convient de noter que la situation de pauvreté relativement moins prononcée chez les femmes chef de ménage peut s'expliquer par le fait que les femmes qui accèdent au rang de chefs de ménages, disposent de beaucoup d'atouts dont celui financier et par conséquent d'un niveau de bien-être requis pour affronter les obstacles surtout sociales au sujet de leur incapacité à diriger un ménage. Dans la société, le statut de la femme chef de ménage se fait généralement dans un contexte tel qu'elle bénéficie d'un niveau de vie relativement plus élevé que celui de la plupart des autres femmes. Il convient aussi de noter que la femme chef de ménage peut être une veuve, une femme mariée ou célibataire et que ce phénomène est plus fréquent dans les milieux urbains.



Source: Etabli à partir des données Elam 6 et 9

Par ailleurs, on note que la contribution des ménages dirigés par les femmes à la pauvreté nationale a diminué tandis que celle des ménages dirigés par les hommes a augmenté (tableau 9). Cela est lié au fait que la pauvreté est plus prononcée chez les chefs de ménage hommes qui sont par ailleurs les plus nombreux dans la population globale.

Tableau 9 : Contribution des ménages selon le sexe du chef à la pauvreté nationale (variable = consommation par équivalent adulte ; poids = taille du ménage)

Catégories de ménages	1995-96		1999	
	Proportion (%)	Contribution à la pauvreté nationale (%)	Proportion (%)	Contribution à la pauvreté nationale (%)
Hommes	79,46	80,87	81,15	84,91
Femmes	20,54	19,13	18,85	15,09
Total	100	100	100	100

Source : Estimation à partir des données Elam 9 et 6.

Aussi, on note une aggravation significative de la pauvreté en terme d'écart-moyen et la sévérité pour les deux types de ménages (tableaux 2 et 3).

Au vue des ces résultats et compte tenu de leur faible proportion dans l'échantillon enquêtée, il paraît moins évident de dire que les ménages dirigés par les femmes résistent plus à la pauvreté dans la mesure où, ils ont connu au même titre que les ménages dirigés par les hommes une aggravation de leur condition de vie.

✓ Evolution de la pauvreté selon le statut du chef de ménage entre 1996 et 1999

Trois catégories socio-professionnelles ont été identifiées : les exploitants agricoles, les exploitants indépendants et les salariés.

Dans le temps, lorsqu'on considère le seuil de pauvreté global, on remarque que la pauvreté s'est aggravée au niveau de toutes les catégories de ménages identifiés quel soit l'indicateur considéré. Les salariés apparaissent cependant comme les catégories de ménage les moins touchées.

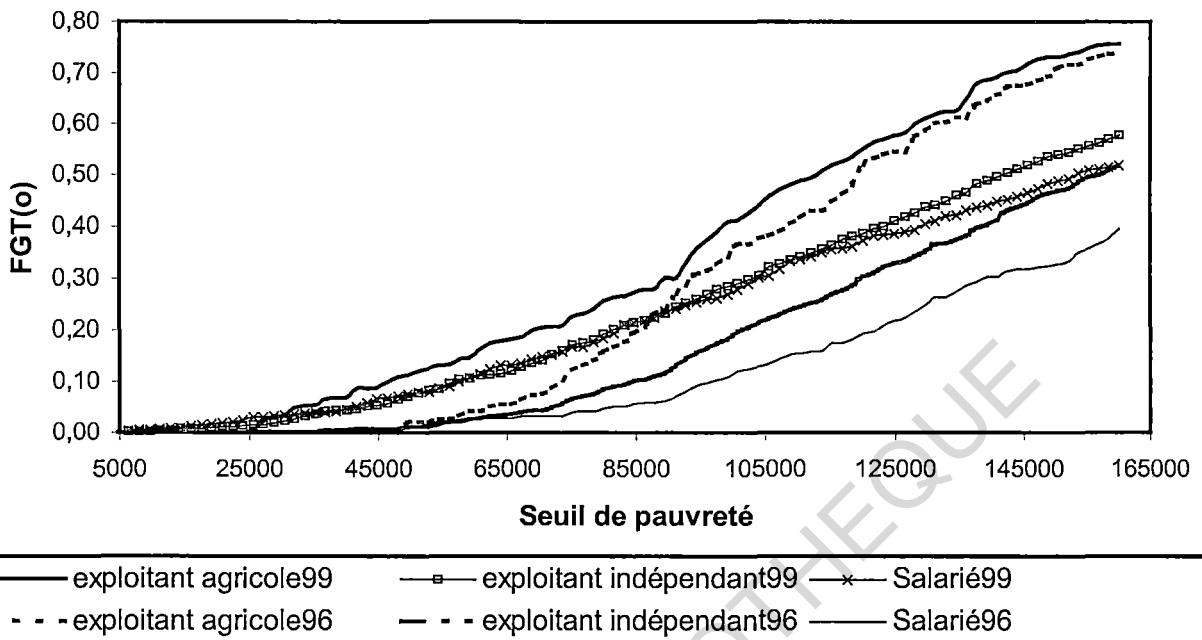
De ces résultats, on peut déduire que le métier d'exploitant agricole n'est pas très attrayant en milieu en milieu urbain. Non seulement les produits offerts ne sont pas trop diversifiés, aussi les exploitants agricoles ne disposent pas d'une superficie cultivable étendue pouvant leur garantir une rentabilité acceptable.

La situation des exploitants indépendants par contre, résulte du fait que le travail indépendant renvoie essentiellement au secteur informel dont on s'est qu'il est caractérisé par une faible productivité du travail avec pour corollaire des salaires et des revenus relativement bas, et des taux de sous-emploi fort élevés. Or, en raison du désengagement de l'Etat, on assiste à une multiplicité des entreprises familiales qui offrent la seule possibilité de travail constant.

Si l'accentuation de la pauvreté constatée pour les catégories des ménages dirigés par les exploitants agricoles et ceux dirigés par les salariés apparaît significative à tous les niveaux (incidence, écart et sévérité), on remarque que pour les ménages dirigés par les exploitants agricoles, la variation de l'incidence n'est pas significative. Ce qui voudra dire que le nombre de pauvres au niveau de cette catégorie est resté constant dans le temps.

En utilisant le test de dominance de premier ordre, ce résultat est infirmé. En effet, à travers les courbes de l'incidence de pauvreté (figure 4), on note que la courbe de distribution des dépenses de consommation des ménages dirigés par les exploitants agricoles en 1999 est située au dessus de celle de 1996. On en conclut donc que le nombre de pauvres au niveau des ménages agricoles en 1999 est plus important qu'en 1996. Une fois encore, l'analyse par la méthode de la dominance stochastique permet de clarifier sans équivoque l'ampleur de la pauvreté dans le temps et dans l'espace.

Figure 4 : Courbes d'incidence de la pauvreté selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en milieu urbain au Bénin: 1996-99



Source : Etabli à partir des données Elam 6 et 9

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Section 2 : Implications et recommandations

Cette section est divisée en deux paragraphes. Le premier traite des implications de l'étude. Le second aborde les recommandations de politiques économiques et sociales pour lutter contre la pauvreté.

Paragraphe 1 : Implications de l'étude et Suggestions

A- Implications de l'étude

Nous avons, au début de ce travail, formulé deux hypothèses de recherche qui sont :

- H1- La pauvreté s'est accentuée en milieu urbain au Bénin entre 1996 et 1999,
- H2- La pauvreté s'est accentuée au niveau des différentes catégories de ménage considérées entre 1996 et 1999.

Pour la vérification de ces hypothèses, nous avons eu recours, aux tests d'hypothèses qui permettent de vérifier la significativité du point de vue statistique de la différence entre deux indices dans le temps et à la méthode de la dominance stochastique.

Les résultats issus des comparaisons des indices de pauvreté et des courbes de pauvreté, ont montré que la pauvreté s'est aggravée en milieu urbain au Bénin et au sein des groupes de ménage identifiés et par conséquent que les deux hypothèses sont vérifiées. La vérification de la première hypothèse confirme les résultats obtenus dans la littérature sur la dynamique de la pauvreté dans les capitales ou grandes villes en Afrique au sud du Sahara¹². Cette situation est attribuée de façon globale à la dégradation catastrophique des conditions de vie des ménages, résultat de l'environnement structurellement défavorable (notamment la dépendance aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des matières premières en l'occurrence le coton), de profondes mutations politiques, institutionnelles et économiques. Ainsi, un effort pour un meilleur ciblage des ménages pauvres, couplé de politiques sectorielles et sociales conséquentes s'avère à plus d'un titre nécessaire.

B- Suggestions

L'analyse de la pauvreté ainsi élaborée a permis sans nul doute, de mieux cibler les groupes de ménages pauvres en milieu urbain au Bénin. Elle offre l'avantage de distinguer les groupes de ménages les plus pauvres contrairement aux profils de pauvreté qui ne constituent qu'un portrait statistique. Ainsi, l'utilité de l'analyse dynamique de la pauvreté par la méthode de la dominance stochastique est de nous donner des pistes d'investigation pour approfondir notre connaissance du phénomène dans l'espace et par groupes de ménages.

¹² En particulier, à Bamako, à Abidjan et à Dakar, la pauvreté s'est aggravée.

Cependant, les résultats obtenus grâce à cette analyse font notamment ressortir le besoin de politiques de lutte contre la pauvreté qui sont spécifiquement destinées aux ménages du milieu urbain en général, et en particulier les différentes catégories de ménages identifiées dans cette présente étude. Cette présente analyse sur la pauvreté urbaine au Bénin doit donc être suivie d'études plus approfondies au niveau de ces différents groupes de ménages qui permettront de mieux comprendre les déterminants de la pauvreté, éléments essentiels de l'élaboration de politiques socio-économiques efficaces et équitables.

Si l'ampleur de la pauvreté en vigueur, d'une part, en milieu urbain et, d'autre part, au sein des différentes catégories identifiées, est liée à des facteurs spécifiques, il convient de souligner que, de façon globale, cette dernière dépend fondamentalement des actifs des ménages.

On distingue dans la littérature, les actifs humains, tels que les capacités élémentaires de travailler, les qualifications et une bonne santé; les actifs physiques, tels que l'accès aux infrastructures, les actifs financiers, tels que l'épargne et l'accès au crédit; les actifs sociaux, tels que les réseaux de contacts et d'obligations réciproques auxquels on peut faire appel en cas de besoin, et l'influence politique sur les ressources et enfin les actifs naturels, tels que la terre. Le rendement de ces différents actifs selon le rapport de la Banque Mondiale (1991), dépend toutefois de l'accès aux marchés et de tous les facteurs d'ordre mondial, national et local qui influent sur les rendements sur ces marchés. Il dépend également de la performance des institutions de l'État et de la société. Ce cadre d'analyse est comme on le constate d'ordre multidimensionnel. Ainsi, les déterminants de la pauvreté diffèrent d'une approche conceptuelle à une autre. De façon pratique, les analyses basées sur les données issues des enquêtes auprès des ménages, axées sur l'approche utilitariste, prennent généralement deux directions. La première consiste à rechercher les déterminants du niveau de vie, étant donné le groupe socio-économique du ménage (Coulombe et McKay, 1996) et la seconde à examiner les facteurs explicatifs du statut de pauvreté (Gaiha, 1988; Grootaert, 1996). Dans le premier cas, le choix des groupes socio-économiques est endogène.

En considérant l'approche orientée sur l'analyse des facteurs qui affectent la pauvreté au moyen de l'indicateur de niveau de vie catégorisée en variables qualitatives pour rendre compte du statut de pauvreté (Gaiha, 1988; Grootaert, 1996; Thompson et McDowell, 1994; Padilla, 1997), on distingue en général, deux grandes catégories de facteurs de pauvreté qui sont : les facteurs intrinsèques au ménage et des facteurs plus spécifiques à des groupes socio-économiques. Parmi les facteurs intrinsèques aux ménages, l'accent est essentiellement mis sur le cycle de vie, les facteurs démographiques, le capital humain et physique. En effet, la position de l'individu dans le cycle de vie influence le niveau de vie représenté par le revenu ou la consommation. La théorie du cycle de vie indique que la consommation

augmente avec l'âge de l'individu en rapport avec le flux de revenu qui augmente pour atteindre son pic vers le milieu de l'espérance de vie. En période de vieillesse, l'individu vit des réserves accumulées pendant sa période de grande activité. Dans la littérature, l'effet du cycle de vie est capté par les variables « âge » et « âge au carré » qui doivent avoir des coefficients respectivement positif et négatif. De tels effets ont été observés en Côte d'Ivoire (Grootaert, 1996). Toutefois, dans le contexte africain, les effets du cycle de vie pourraient être dissipés car internalisés par la vie en communauté de plusieurs générations, ce qui implique une certaine socialisation du revenu individuel et de la consommation (Kaboré, 2000).

Les caractéristiques démographiques du ménage influencent ses opportunités de revenu mais aussi le volume de la demande en biens et services. En revanche le poids de la dépendance, mesuré par le déséquilibre entre le nombre de personnes qui apportent un revenu et le nombre d'inactifs, en particulier les enfants en bas âge est un facteur de pauvreté.

En particulier, le sexe du chef de ménage est à considérer comme un déterminant important de pauvreté car il affecte l'accès aux facteurs de production comme la terre et la rémunération du facteur travail. Le marché du travail peut être sélectif par rapport au genre. Ces facteurs affectent les opportunités de revenu du ménage.

Le capital humain caractérisé par le niveau d'éducation, de formation et d'expérience est aussi un important facteur de revenu, de productivité et de bien-être. Un nombre plus élevé d'années d'éducation, plus de formation et d'expérience procurent non seulement une rémunération plus élevée aux salariés mais aussi une productivité et une efficacité plus grandes. Ces affirmations se basent sur la théorie de l'investissement dans le capital humain. Ces variables affectent la capacité d'acquisition et de traitement de l'information et donc les choix économiques dont dépendent, le revenu et le bien être.

Le capital physique des ménages indépendants, est un important facteur de revenu. Le capital physique est relié au niveau de vie par le biais de la fonction de production. Le capital immobilier grâce au loyer mensuel qu'il génère affectera le niveau de vie à court terme. En revanche, les effets de la possession d'une entreprise pourraient tarder à se manifester sur le niveau de vie (Kaboré, 2000).

Outre les facteurs intrinsèques aux ménages, l'environnement physique, institutionnel et économique peut avoir un impact significatif sur le revenu, le niveau de vie et donc sur le statut de pauvreté. Le cadre et la politique macro-économique peuvent ne pas comporter les incitations efficaces à la croissance du revenu et du bien-être. En effet, les politiques macro-économiques peuvent se traduire par des politiques salariales et d'emploi qui sont des causes de chômage et de pauvreté.

Il convient donc que les déterminants de la pauvreté urbaine et en particulier ceux des groupes de ménages fassent l'objet d'investigation afin de favoriser la mise en œuvre des mesures de politiques efficaces indispensables pour contrer la pauvreté urbaine.

Paragraphe 2 : Recommandations de politiques économiques et sociales

Les politiques économiques et sociales jouent un rôle majeur dans l'amélioration du bien-être des populations et la réduction de la pauvreté. Ce rôle varie d'une politique à l'autre. Les politiques économiques¹³ affectent directement l'allocation des ressources, créent une valeur ajoutée, redistribuent des revenus. Elles visent une croissance économique créatrice d'emplois, donc de revenus. Ces revenus permettent à leurs bénéficiaires d'améliorer leur bien-être.

Quant aux politiques sociales, elles affectent la fourniture et l'accès aux biens et services publics tels que la santé, l'éducation, etc., et dont l'insatisfaction handicape le développement économique et social d'un pays. L'accès à ces services doit être l'objectif majeur des autorités d'un pays soucieuses d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et de lutter contre la pauvreté.

A- Politiques économiques sectorielles pour lutter contre la pauvreté

Elles touchent uniquement une partie de la population, dans un secteur spécifique. Elles visent l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des ménages qui interviennent dans ce secteur. La réussite de ces mesures repose avant sur la qualité du ciblage des populations jugées pauvres et vulnérables.

Des mesures de politiques peuvent s'orienter dans une certaine mesure sur les domaines tels que :

- l'environnement institutionnel : Il s'agira de contribuer à la mise en place d'un cadre légal et réglementaire propice à l'initiative économique, et d'autre part fournir de manière efficace des biens et services publics. Pour cela, il serait nécessaire de chercher à améliorer les infrastructures de transport et de communication pour unifier le marché national, augmenter les opportunités économiques des ménages. Ces infrastructures sont particulièrement utiles pour les zones enclavées à haut potentiel économique.

- les prix des facteurs de production, des intrants et des produits : l'objectif ici est de favoriser une meilleure utilisation des facteurs de production et des intrants. Si les facteurs et les intrants sont utilisés de manière efficace, ils contribuent ainsi à augmenter la croissance économique et donc les revenus des entreprises et des

13 on mettra plus l'accent sur les politiques sectorielles

ménages. Une pareille initiative peut faciliter l'accès aux facteurs de production qui augmentent la productivité et les revenus du travail et réduisent la pénibilité du travail manuel, une des contraintes les plus fortes à l'amélioration des couches défavorisées de la société. Elle pourrait aussi permettre aux défavorisés de mieux saisir des opportunités économiques, et d'exploiter les possibilités de produire et de commercialiser les biens et services de manière rentable.

- l'accès au capital productif et aux services financiers : l'objectif ici est d'améliorer l'accès des défavorisés aux différents de crédit : tout d'abord, le crédit « intrants » qui stimule l'utilisation des intrants et augmente la productivité du travail, la production et les revenus, ensuite le crédit « équipement » qui améliore la productivité et les revenus du travail et réduit la pénibilité du travail manuel et qui, pour les femmes, peut leur faire économiser du temps et indirectement contribuer à faciliter l'envoi des enfants surtout des filles à l'école. D'un autre côté, le crédit à la consommation peut directement permettre de stabiliser le niveau de consommation et indirectement contribuer à une meilleure gestion des excédents produits par le ménage. Cette forme de crédit s'applique bien sur à la consommation alimentaire, mais aussi à la consommation non alimentaire, entre autres des dépenses de santé et d'éducation.

- Il convient à encourager la mise en place de programmes de micro-crédit par des institutions financières viables. Le micro-crédit offert doit porter sur des petits montants et permettre des modalités flexibles de remboursement et de date d'échéance. Les taux d'intérêt doivent être fonction du coût local du capital et du degré de risque pour s'assurer de la viabilité de l'opération de micro crédit. Il faudra aussi œuvrer à faire en sorte que les institutions offrant de crédit se transforment en véritables institutions d'intermédiation financière c'est-à-dire qu'elles soient plus aptes à mobiliser l'épargne locale et à la canaliser pour accroître leur offre de services financiers.

Loin de constituer des remèdes au problème de la pauvreté, les mesures ci – dessus pourraient contribuer un temps soi peu à une lutte efficace contre la pauvreté urbaine au Bénin, de façon générale et au niveau des catégories de ménages identifiées en particulier. Elles pourraient être insérées dans un cadre d'analyse et de propositions plus étoffé. Des politiques macro-économiques à savoir les politiques fiscale, budgétaire, monétaire et de taux de change doivent être également privilégiées.

B- Politiques sociales pour lutter contre la pauvreté

L'objectif des politiques est, non seulement, d'augmenter l'accès des populations, particulièrement les populations les plus démunies, aux services sociaux de base, mais aussi, d'améliorer leur qualité. Nos recommandations, en matière de politiques

sociales, vont dans ce sens et portent sur la sécurité sociale, la santé, l'éducation et le logement.

- **Politique de sécurité sociale**

Nombreux sont les individus ou les ménages qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins essentiels et qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Parmi ces individus, nous avons entre autres les chômeurs, les retraités, les personnes âgées et les handicapés physiques. Leur situation fait d'eux, les plus pauvres de la société. Ils ont donc besoin du soutien de l'Etat pour s'assurer d'une couverture minimale de leurs besoins fondamentaux. L'Etat doit les protéger en prenant des mesures visant à créer des filets de sécurité et de fonds sociaux pour contenir et balancer les effets socio-économiques des réformes afin de faire les bénéficier des fruits de la croissance.

A cet égard, plusieurs voies sont ouvertes à l'Etat pour éviter à ces personnes de tomber dans un état de déchéance. L'Etat peut par exemple indexer au niveau de la croissance économique, tous les revenus qui sont fixes dans le temps. Cela permettrait aux personnes à faible revenu, comme les retraités, de bénéficier des fruits de la croissance.

- **Politique de santé**

La santé est un facteur déterminant de la qualité de la vie. Elle doit de ce fait, faire l'objet d'un traitement particulier. Pour cela, des politiques pour améliorer l'état de santé de la population, en particulier la population pauvre, doivent être mises en œuvre. Ces politiques doivent viser, entre autres objectifs, à :

- augmenter l'accès des pauvres aux soins de santé et améliorer la qualité à leurs enfants
- améliorer les statuts sanitaire et nutritionnel des populations des groupes vulnérables et pauvres
- fournir des conditions environnementales nécessaires au développement psychologique, social et physique des pauvres
- accroître l'aptitude des femmes à fournir des soins de qualité à leurs enfants.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat doit construire des centres de santé à l'échelle du territoire national et encourager le secteur privé dans ce sens. Il doit aussi former les agents socio-sanitaires et recruter pour le fonctionnement de ces centres. Une politique d'alphabétisation, pour enseigner certaines notions d'hygiène et d'assainissement doit être conduite. Les autorités doivent entreprendre des campagnes de sensibilisation, d'information et de vulgarisation des conditions d'hygiène, auprès des populations, surtout rurales pour leur permettre d'améliorer leurs conditions sanitaires.

La fourniture des médicaments accessibles à tous, par la vente à bas prix ou par la gratuité, permet aux plus démunis de s'en procurer à moindre coût et d'améliorer leur état de santé ainsi que leur capacité physique à travailler.

- **Politique d'éducation**

L'éducation et la formation sont les facteurs les plus importants dans la formation du capital humain. C'est pourquoi, leur qualité doit être profondément améliorée. Pour cela, l'Etat doit promouvoir la construction des écoles à travers tout le pays et les rendre accessibles à tous, en particulier aux pauvres. Il doit également veiller à la formation des enseignants de qualité et en recruter un nombre suffisant.

Pour réduire la disparité entre les départements et les sexes, en matière d'éducation et de formation, il est nécessaire que la répartition des enseignants se fasse équitablement et que les enfants des pauvres soient partiellement ou totalement pris en charge.

L'Etat doit également procéder à une alphabétisation de masse des adultes pour les aider à saisir les opportunités économiques qui pourront se présenter à eux. Cette alphabétisation doit porter entre autres, sur les techniques de production et de commercialisation.

- **Politique de logement**

La santé et l'éducation sont certes des facteurs importants dans la lutte contre la pauvreté. Le facteur logement joue, lui aussi, un rôle considérable dans l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, le logement permet aux individus de se protéger contre le froid, la pluie, la chaleur et les insectes. Pour éviter que les pauvres ne soient victimes de ces intempéries, l'Etat doit prendre des mesures dans le domaine du logement, en leur faveur.

L'Etat doit aider les familles, en particulier les familles pauvres à avoir leur propre abri. Il doit les encourager à construire et à améliorer leur habitation, à promouvoir des réparations, des rénovations et expansions. La construction des logements sociaux apparaît également comme un moyen pour alléger la souffrance des couches les plus démunies .

CONCLUSION

La présente étude a porté sur une analyse dynamique de la pauvreté urbaine au Bénin en utilisant le test de dominance stochastique. Les résultats issus cette analyse, montrent dans un premier temps que cette méthode permet de mieux cibler les groupes de ménage pauvres comparativement aux tests d'hypothèses.

Dans un second temps, il ressort que la pauvreté s'est aggravée en milieu urbain au Bénin entre 1996 et 1999. Le constat est pareil pour les groupes de ménages identifiés.

La pauvreté demeure un phénomène persistant entre 1996 et 1999 en milieu urbain au Bénin. Il convient de noter que, ladite pauvreté s'est révélée à tous les trois niveaux d'investigation (incidence, écart-moyen et sévérité) pour certaines catégories, l'ensemble du milieu urbain par exemple¹⁴, elle a été identifiée à deux niveaux (écart-moyen et sévérité) seulement pour d'autres catégories. Cette situation confirme la robustesse de ces résultats qui tendent à montrer l'absence d'ambiguïté entre les comparaisons effectuées mais qui donnent surtout l'opportunité de focaliser les actions sur la réduction de la pauvreté en terme d'incidence, d'écart -moyen ou de sévérité de la pauvreté.

Toutefois, des études plus approfondies au niveau de ces différents groupes de ménages doivent être réalisées pour mieux comprendre les facteurs explicatifs de l'aggravation de la pauvreté urbaine afin de combattre le plus efficacement possible ce phénomène. Les études sur la pauvreté doivent donc dépasser le cadre des profils de pauvreté pour s'attaquer effectivement à une étude dynamique afin de répondre aux exigences d'analyse devant favoriser la formulation de politiques conséquentes. En effet, il est montré dans maintes études qu'en adoptant une approche souvent statique, seuls les soldes nets de pauvreté sont considérés et l'on ignore les trajectoires des ménages au cours du temps. Les conclusions qui en découlent en ce qui concerne la persistance ou non de la pauvreté supposent implicitement que les pauvres constituent une catégorie fixe de ménages ayant des caractéristiques spécifiques et de caractère permanent (Herrera, 2000). Or des politiques ciblées sur les pauvres, en particulier sur les pauvres chroniques, requièrent d'une vision dynamique de la pauvreté (Grootaert, 1996). Ainsi, si le taux de pauvreté augmente, il est impossible d'attribuer cette évolution à de nouveaux pauvres ou à l'existence d'un processus dynamique induisant des sorties et des entrées dans la pauvreté, le nombre d'entrées étant supérieur au nombre de sorties. En d'autres termes, il importe d'opérer la distinction entre la pauvreté

14 Toutes méthodes confondues.

chronique et la pauvreté transitoire. Dans le premier cas des programmes de rehaussement des dotations en capital humain et physique ou de transferts sociaux peuvent s'avérer indispensables, alors que dans le second cas des compléments de ressources ou des appuis ponctuels sont seulement nécessaires pour aider les pauvres à sortir de leur situation.

L'absence de ces types d'analyse dans les pays en voie de développement de l'Afrique au sud du Sahara en particulier, est souvent expliquée par la rareté des données de panel de plus de deux périodes. Des efforts dans ce sens doivent être entrepris si l'on veut que les différentes mesures de politiques prévues dans le cadre des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté débouchent sur des résultats satisfaisants.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

Adégbidi et al (1999), " Profil de pauvreté au Bénin", MIMAP-BENIN

Atkinson, A. B., (1987), "On the Measurement of Poverty", *Econometrica*, vol. 55 #4, pp. 749-764.

Atkinson, A. B., (1991), "Measuring Poverty and Differences in Family Composition", *Economica*, vol. 59, pp. 1-16.

Banque Mondiale, (1990) "La pauvreté, rapport sur le développement dans le monde", Banque Mondiale, Washington DC.

Coulombe H. and McKay (1996) "Modelling Determinants of Poverty in Mauritania", *World Development*, vol.24, n°6, pp. 1014-1031.

Davidson, R. et J.-Y Duclos, (1998), "Statistical Inference for Stochastic Dominance and for the Measurement of Poverty and Inequality", GREQAM.

David E. Sahn et al. (1996): Exchange rate, fiscal and agricultural policies in Africa: Does Ajustement hurt the poor ? *World Development*, 24(4), April, pp719-48.

Deaton et Muellbauer (1980): *Economics and consumer behavior*, Cambridge, Cambridge University Press.

Foster J., Greer, J. et E. Thorbecke (1984), "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, vol. 52, pp. 761-785.

Foster, J.E. et A.F. Shorrocks (1988), "Poverty Orderings", *Econometrica*, vol. 56, no. 1, January, pp. 173-177.

Foster, Shorrocks (1988a) "Poverty orderings and welfare dominance" *Social choice and welfare*, n°5.

Fleurbaey, M, Herpin, N ; Martinez, M et Verger, D (1997) : " Mésuser la pauvreté" *Economie et Statistique* n°308-309-310,1997-8/9/10

Gaiha R (1988), "On measuring the risk of poverty in Rural India in Rural Poverty in South Asia", Columbia University Press, 1988.

Grootaert, C (1996). «The determinants of poverty in Côte d'Ivoire in the 1980s. " *Journal of African Economies*, Volume 6, Number 2, pp. 169-196.

Kaboré, S (2000), "Modélisation des déterminants du statut de pauvreté, de la profondeur de pauvreté et du niveau de vie des ménages au Burkina Faso", MIMAP.

Lachaud J.P (1994), "La pauvreté au Bénin : éléments d'analyse", Séminaire sur les statistiques sociales (5-16 décembre 1994).

Lachaud J.P (1998a) : " les différences spatiales de pauvreté en Mauritanie : un test de dominance", CED, Bordeaux IV- France.

Lipton, M et M.Ravallion (1995): " Poverty and Policy" Handbook of Development Economics ", Vol 3, édité par J. Bherman et T.N Strinivasan, Amsterdam, Hollande.

MAIGA, Z (2000), " Dépenses publiques et pauvreté au Bénin", Mémoire de DEA, PTCL.

MIMAP-MAROC (2000), " A la recherche d'indicateurs de pauvreté au Maroc : analyse de l'existant "

Padilla Y.C (1997), "Determinants of Hispanic Poverty in the Course of the Transition to Adult hood", Hispanic Journal of Behavioral Sciences, Nov97, Vol.19 Issue 4, p416-17.

PNUD (1997), " Manuel d'analyse de la pauvreté : Application au Bénin".

Ravallion, M. et B. Bidani, (1994), "How Robust is a Poverty Profile?", *The World Bank Economic Review*, vol. 8, #1, pp. 75-102.

Rowstree, S (1901), " Poverty , a study of town life", MacMillan, London

Sen, A., (1976), "Poverty: An Ordinal Approach to Measurement", *Econometrica*, vol. 44 #2, pp. 219-232.

Thompson, A and D.R. Mcdowell (1994) "Determinants of Poverty Among Workers in Metro and Nonmetro Areas of the South". *Review of Black Political Economy*, Spring94 Vol.22 Issue 4 p159, 19p.

Vodounou et al (2001) : " Synthèse Analytique des études portant sur la pauvreté au Bénin de 1990 à 2000", INSAE

World Bank (1990), "*World Development Report*", New York University Press.

World Bank (1991), "*World Development Report*", New York University Press.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau 1 : Differences et test de comparaison entre les indices FGT($\alpha = 0$),
Milieu urbain : Elam9 - Elam6

Unités Statistiques	Différence	Ecart -type	t-stat
Ensemble	0.0878	0.0183	4.79
Cotonou	0.1634	0.0334	4.89
Autres villes urbaines	0.0350	0.0223	1.59
Exploitants agricoles	0.0272	0.0453	0.60
Exploitants indépendants	0.0737	0.0295	2.49
Salarié	0.1367	0.0342	3.99
Hommes	0.1041	0.0220	4.73
Femmes	0.0142	0.0371	0.38

**Tableau 2: Différences et test de comparaison entre les indices FGT($\alpha = 1$)
Milieu urbain : Elam 9 – Elam 6**

Unités Statistiques	Différence	Ecart -type	t-stat
Ensemble	0.0701	0.0082	8.54
Cotonou	0.1371	0.0157	8.73
Autres villes urbaines	0.0399	0.0099	4.03
Exploitants agricoles	0.0498	0.0239	2.08
Exploitants indépendants	0.0685	0.0121	5.66
Salarié	0.0995	0.0145	6.86
Hommes	0.0735	0.0096	7.65
Femmes	0.0528	0.0150	3.52

CODESRIA - BIRNETHQ

Tableau 3 : Différences et test de comparaison entre les indices FGT($\alpha = 2$), Milieu urbain : Elam9 - Elam6

Unités Statistiques	Différence	Ecart -type	t-stat
Ensemble	0.0510	0.0053	9.62
Cotonou	0.1187	0.0115	9
Autres villes urbaines	0.0315	0.0062	5.0815
Exploitants agricoles	0.0487	0.0163	2.98
Exploitants indépendants	0.0498	0.0074	6.72
Salarié	0.0668	0.0093	7.18
Hommes	0.0528	0.0062	8.51
Femmes	0.0417	0.0092	4.53

Tableau 4 : Evolution de l'indice de pauvreté selon pour les différentes zones de résidence pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			144300 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Ensemble	0,1282 (0,0107)	0,0291 (0,0033)	0,0099 (0,0015)	0,2985 (0,0140)	0,0765 (0,0049)	0,0285 (0,0026)	0,4290 (0,0149)	0,1244 (0,0060)	0,0508 (0,0034)
Cotonou	0,0646 (0,0126)	0,0138 (0,0037)	0,0047 (0,0117)	0,2222 (0,0222)	0,0475 (0,0062)	0,0156 (0,0030)	0,3128 (0,0248)	0,0824 (0,0083)	0,0309 (0,0041)
Autres villes	0,0155 (0,0142)	0,0357 (0,0044)	0,0120 (0,0020)	0,3310 (0,0175)	0,0889 (0,0064)	0,0340 (0,0034)	0,4786 (0,0182)	0,1422 (0,0076)	0,0592 (0,0044)

Source : réalisé par l'auteur ; Note : Les chiffres de la deuxième ligne indiquent les écarts-types.

15 Si la statistique calculée est supérieure à 1,96, on rejette l'hypothèse d'absence d'égalité entre les deux indices à comparer

Tableau 5 : Evolution de la pauvreté selon pour les différentes zones de résidence pour la Période 1999 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			141934 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Valeur du paramètre									
Ensemble	0,2477 (0,0101)	0,0842 (0,0045)	0,0422 (0,0029)	0,4079 (0,0110)	0,1459 (0,0054)	0,0743 (0,0037)	0,5170 (0,0107)	0,1945 (0,0058)	0,1018 (0,0042)
Cotonou	0,3466 (0,0224)	0,1327 (0,0115)	0,0767 (0,0084)	0,4504 (0,0225)	0,2002 (0,0129)	0,1170 (0,0098)	0,5314 (0,0219)	0,2451 (0,0219)	0,1474 (0,0107)
Autres villes	0,2221 (0,0106)	0,0716 (0,0048)	0,0332 (0,0030)	0,3970 (0,0125)	0,1319 (0,0050)	0,0632 (0,0039)	0,5132 (0,0123)	0,1814 (0,0064)	0,0900 (0,0045)

Source : réalisé par l'auteur ; Note : Les chiffres de la deuxième ligne indiquent les écarts-types.

Tableau 7 : Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			144300 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Valeur du paramètre									
Hommes	0,1408 (0,0127)	0,0323 (0,0039)	0,0109 (0,0018)	0,3124 (0,0162)	0,0815 (0,0058)	0,0309 (0,0031)	0,4368 (0,0171)	0,1302 (0,0070)	0,0541 (0,0040)
Femmes	0,0793 (0,0166)	0,0171 (0,0045)	0,0060 (0,0023)	0,2446 (0,0268)	0,0573 (0,0077)	0,0192 (0,0037)	0,3995 (0,0301)	0,1016 (0,0102)	0,0377 (0,0051)

Source : Estimation à partir des données Elam 9 et 6. Note : Les chiffres de la deuxième ligne indiquent les écarts-types.

Tableau 8 : Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage pour la période 1999,(variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			141934 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Valeur du paramètre									
Hommes	0,2587 (0,0116)	0,0886 (0,0052)	0,0446 (0,0034)	0,4267 (0,0125)	0,1532 (0,0063)	0,0782 (0,0043)	0,5409 (0,0121)	0,2038 (0,0067)	0,1070 (0,0048)
Femmes	0,2003 (0,0185)	0,0652 (0,0082)	0,0316 (0,0058)	0,3271 (0,0211)	0,1144 (0,0101)	0,0572 (0,0070)	0,4137 (0,0216)	0,1545 (0,0111)	0,0794 (0,0079)

Source : Estimation à partir des données Elam9 et 6. Note : Les chiffres de la deuxième ligne indiquent les écarts-types.

Tableau 10 : Evolution de la pauvreté selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage pour la période 1995-96 (variable = consommation par équivalent adulte ; poids = taille du ménage).

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			144300 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Valeur du paramètre									
Salarié	0,0626 (0,0157)	0,0164 (0,0052)	0,0061 (0,0023)	0,1936 (0,0246)	0,0455 (0,0079)	0,0166 (0,0040)	0,3184 (0,0280)	0,0817 (0,0100)	0,0310 (0,0054)
Exploitant indépendant	0,1030 (0,0163)	0,0237 (0,0047)	0,0080 (0,0022)	0,2911 (0,0233)	0,0692 (0,0075)	0,0243 (0,0038)	0,4282 (0,0254)	0,1162 (0,0095)	0,0455 (0,0051)
Exploitant agricole	0,2463 (0,0373)	0,0454 (0,0098)	0,0131 (0,0040)	0,5208 (0,0400)	0,1290 (0,0151)	0,0458 (0,0075)	0,6747 (0,0371)	0,2082 (0,0172)	0,0841 (0,0100)

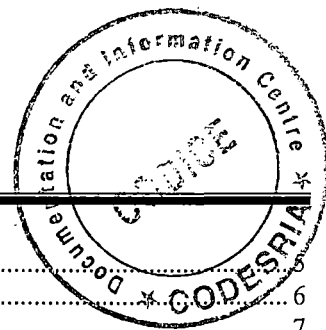
Source : Estimation à partir des données Elam 9 et 6. **Note** : Les chiffres entre parenthèse ligne indiquent les écarts-types.

Tableau 11 : Evolution de la pauvreté selon la catégorie socio- professionnelle du chef de ménage pour l'année 1999 (variable = consommation par équivalent adulte; poids = taille du ménage)

Indices	90000 FCFA			120000 FCFA			141934 FCFA		
	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Valeur du paramètre									
Salarié	0,2384 (0,0177)	0,0826 (0,0081)	0,0431 (0,0055)	0,3756 (0,0194)	0,1386 (0,0097)	0,0729 (0,0068)	0,4552 (0,0195)	0,1813 (0,0105)	0,0979 (0,0076)
Exploitant indépendant	0,2380 (0,0132)	0,0784 (0,0058)	0,0383 (0,0038)	0,3873 (0,0145)	0,1374 (0,0070)	0,0690 (0,0049)	0,5019 (0,0143)	0,1846 (0,0076)	0,0954 (0,0055)
Exploitant agricole	0,3016 (0,0307)	0,1083 (0,0141)	0,0536 (0,0085)	0,5511 (0,0305)	0,1918 (0,0163)	0,0959 (0,0113)	0,7019 (0,0262)	0,2581 (0,0138)	0,1329 (0,0125)

Source : réalisé par l'auteur. **Note** : Les chiffres de la deuxième ligne indiquent les écarts-types.

TABLES DES MATIÈRES



LISTE DES ABBREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES	7
INTRODUCTION.....	8
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	10
Section 1 : Contexte de l'étude.....	10
Paragraphe 1 : Cadre de l'étude	10
Paragraphe 2 : Problème, Objectifs et hypothèses de l'étude	13
A - Problème.....	13
B- Objectifs et hypothèses de recherche.....	14
Section 2 : Revue de la littérature et méthodologie de l'étude	15
Paragraphe 1: Revue de littérature	15
A- Concepts de pauvreté	15
A-1 L'approche « utilitariste ».....	15
A-2 L'approche « non-utilitariste »	16
B- Aperçu sur les travaux réalisés sur la pauvreté au Bénin.....	18
Paragraphe 2 : Cadre méthodologique de l'étude	22
A- Étapes nécessaires pour l'obtention d'une définition de la pauvreté.....	22
B- Méthodes de comparaison	27
C- Les données d'analyse et stratification des ménages.....	30
ANALYSE EMPIRIQUE, IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	33
Section 1 : Analyse empirique	33
Paragraphe 1 : Analyse dynamique de la pauvreté	33
A-Analyse selon les lieux de résidence	33
B- Analyse selon les groupes de ménage	37
Section 2 : Implications et recommandations	41
Paragraphe 1 : Implications de l'étude et Suggestions	41
A- Implications de l'étude.....	41
B- Suggestions.....	41
Paragraphe 2 : Recommandations de politiques économiques et sociales	44
A- Politiques économiques sectorielles pour lutter contre la pauvreté.....	44
B- Politiques sociales pour lutter contre la pauvreté	45
CONCLUSION.....	48
ANNEXES	52
TABLES DES MATIÈRES	58